

Rapport d'activité 2025



Syndicat du Bassin de l'Ouche

40, avenue du Drapeau
21000 DIJON
www.ouche.fr

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Photos page de garde :

- Travaux de restauration morphologique de l'Ouche à Neuilly-Crimolois, octobre 2025

- Travaux de diversification et mise en défens du ruisseau des Fâches à Auxant, novembre 2025

SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE.....	5
POINT CLIMAT.....	6
Etiage.....	7
LES ACTIONS	11
L'entretien de la végétation.....	11
La restauration des milieux	13
Etudes de connaissance sur la ressource en eau	24
Assistance aux communes.....	28
UN NOUVEAU CONTRAT DE BASSIN OUCHE 2026-2029	30
LA CLE DE L'OUCHE	36
L'année 2025 de la CLE de l'Ouche	36
Les avis de la CLE	37
Les prélèvements	38
Fin de l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge.....	42
Zones de sauvegarde.....	47
Plan de communication du SAGE	48
Travaux de l'InterCLE Ouche-Vouge	49
Avancement du PAPI Tille - Vouge – Ouche	50
LE RAPPORT FINANCIER.....	51
CONCLUSION	52

Abréviations :

CLE : Commission Locale de l'Eau

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

GEMAPI : Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



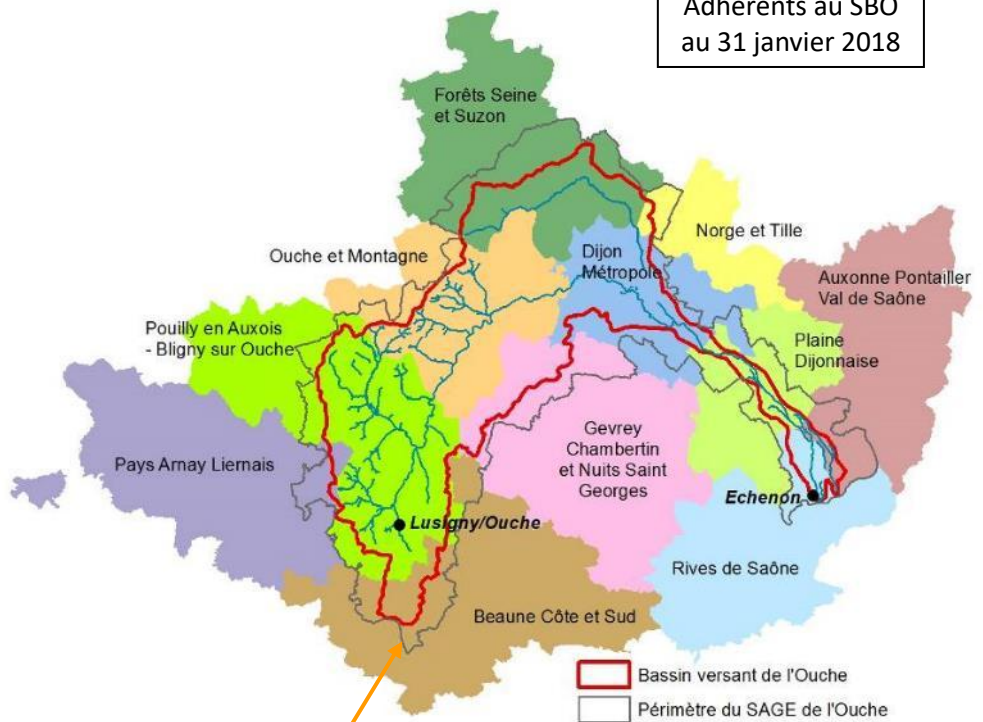
Le SBO, Syndicat du Bassin de l'Ouche présente son rapport d'activité 2025

Le syndicat du bassin de l'Ouche est un syndicat mixte fermé de bassin versant financé par ses adhérents (représentés ci-contre) qui lui ont transféré leur compétence de gestion des milieux aquatiques. Ainsi adhérent au syndicat 11 EPCI et 7 communes.

Le syndicat est présidé par Jean-Patrick MASSON.

Il est maître d'ouvrage des études et travaux de renaturation et d'entretien en rivière. Il est également chargé de l'animation de la *Commission Locale de l'Eau* qui porte les politiques de l'eau telles que le SAGE et le Contrat de Bassin Ouche à l'échelle de 124 communes.

Adhérents au SBO
au 31 janvier 2018



La Commission locale de l'eau est composée des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire. Elle a un rôle de « parlement local de l'eau » c'est-à-dire qu'elle donne des avis sur les dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau et du SAGE, et elle suit la réalisation des actions prévues au contrat de bassin.

Le fonctionnement administratif et technique du SBO est assuré par quatre personnes :

- Laure BEJOT – Directrice
- Pascal VIART – Animateur du SAGE et de la CLE de l'Ouche
- Lisa MUCHEMBLED – Animatrice du Contrat de Bassin
- Valentin CROO – Technicien de rivière en charge du programme d'entretien



Bassin versant : 916 km²
350 km de rivière
Moyens humains : 4 agents
Population représentée : 268 300 habitants

La gouvernance

Les conseils syndicaux

Le conseil syndical du SBO s'est réuni aux dates suivantes :

- le **17 mars 2025** (après une première réunion le 11/03/2025, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Débat d'orientations budgétaires et convention pour la participation à l'InterCLE
- le **8 avril 2025** (après une première réunion le 03/04/2025, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Budget primitif, compte de gestion et compte administratif, travaux 2025 et études « Espace de bon fonctionnement de l'Ouche aval » et « Volumes prélevables ».
- le **12 novembre 2025** (après une première réunion le 06/11/2025, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Rapport d'activité, protection sociale complémentaire (risque Santé), Convention SBO, SITNA, SITIV, SBV pour la mise en œuvre du PAO 2025-2035.
- le **18 décembre 2025** (après une première réunion le 12/12/2025, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum) : Validation du Contrat de Bassin 2026-2029, DIG pour le nouveau Plan d'Entretien et de restauration 2026-2029, Etude hydrologique de l'Ouche durant le chômage du canal de Bourgogne.

Le Bureau

Le Bureau du SBO s'est réuni :

- le **13 février 2025** pour la préparation budgétaire et la présentation de tous les projets.
- le **2 décembre 2025** pour la préparation du conseil du 12 décembre 2025



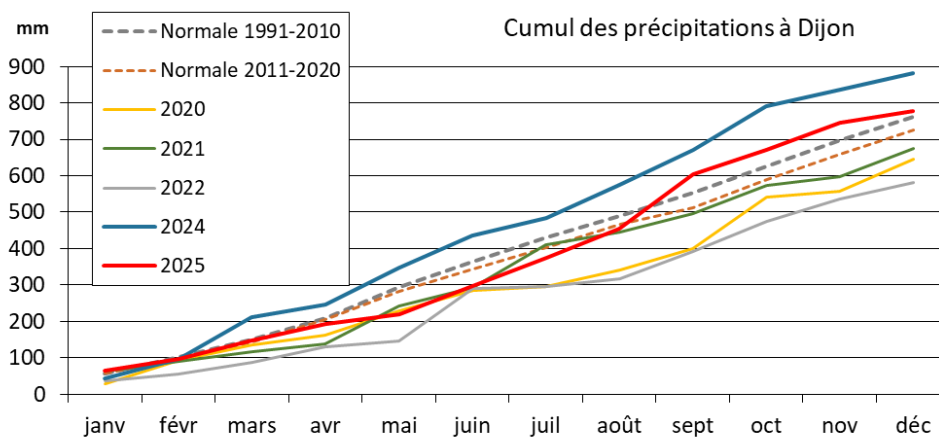
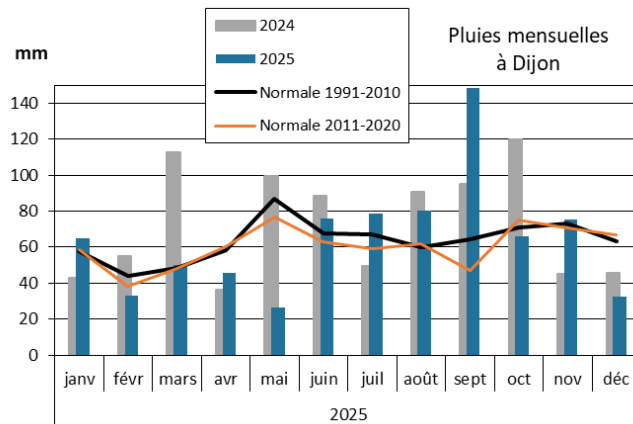
Coteau calcaire de Saint Victor-sur-Ouche, novembre 2025

Point climat

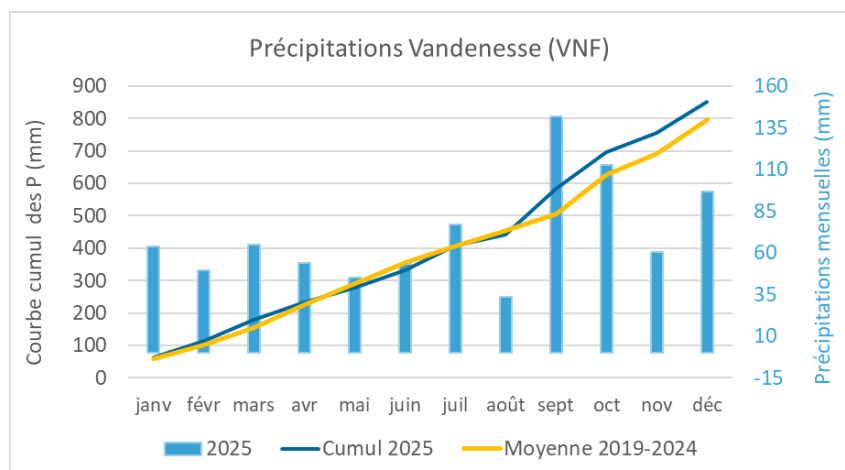
L'année 2025 a été normale du point de vue des précipitations mesurées à la station de Dijon-Longvic, avec toutefois un mois de septembre particulièrement pluvieux qui a empêché la réalisation des travaux sur l'Ouche à Neuilly-Crimolois.

2025, une année dans les normales

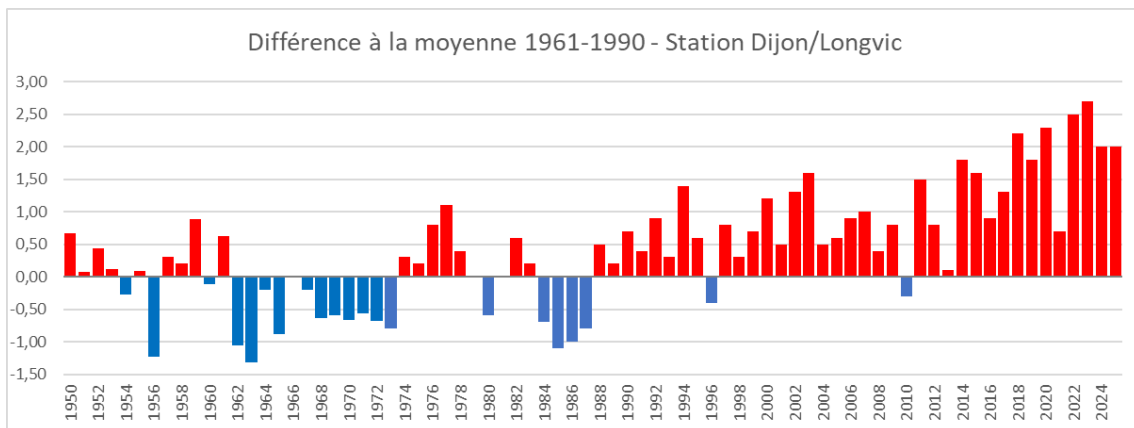
Station météorologique de Dijon	Pluies (mm) Normale 1991-2010 = 760 mm
2003	515
2017	623
2018	791
2019	604
2020	645
2021	675
2022	582
2023	719
2024	881,3
2025	777,2



Sur le sous-bassin de la Vandenesse, le cumul des précipitations atteint **852 mm** contre 1075mm en 2024. Sur l'amont du bassin, toujours plus pluvieux que l'aval, le cumul 2025 est très proche de la moyenne 2019-2024.



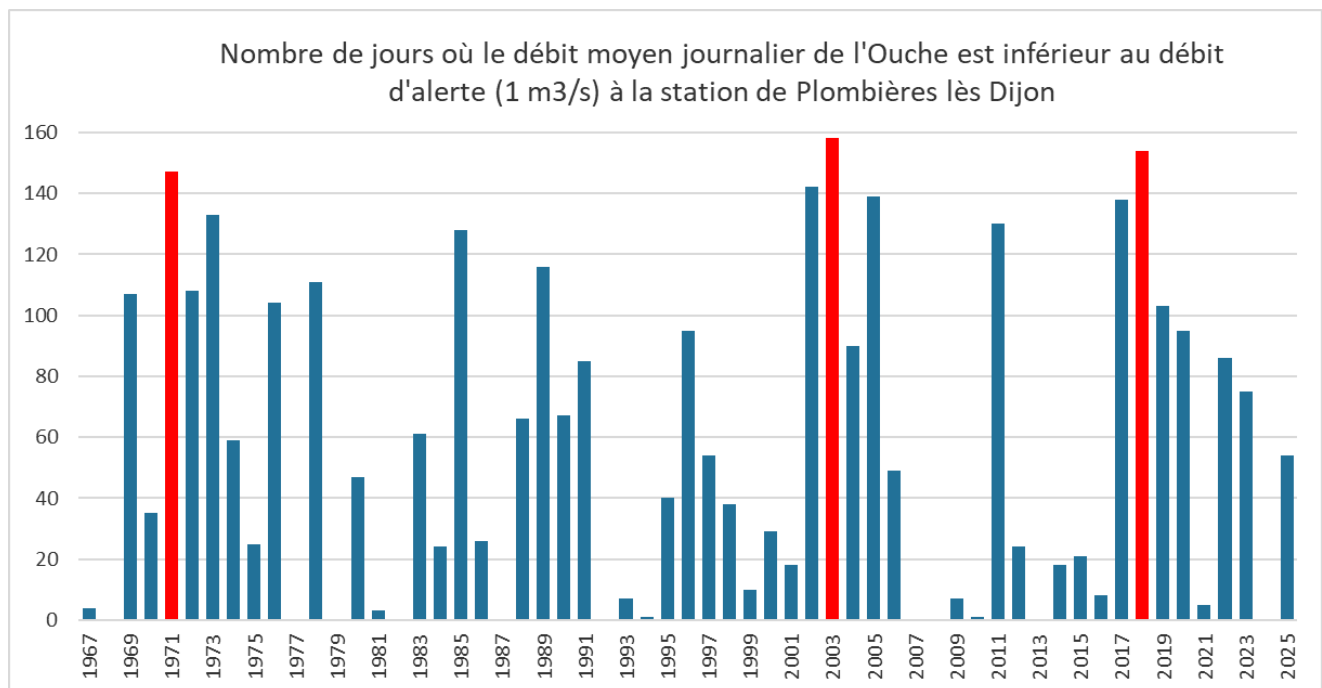
Comme en 2024, la température moyenne annuelle 2025 à Dijon-Longvic a présenté un écart de 2°C supérieure à la référence 1961-1990, maintenant une certaine sécheresse climatique par le biais de l'évapotranspiration.



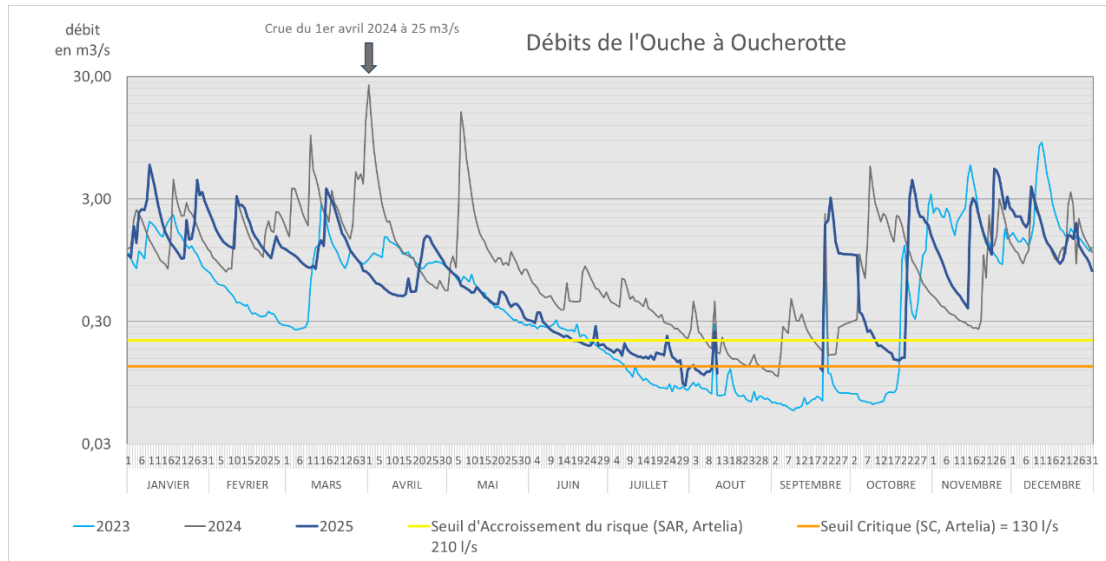
Etiage

Débit de l'Ouche à Plombières (données HydroPortail)

En 2025, le débit journalier de l'Ouche à Plombières est passé sous le seuil d'alerte (1m3/s) pendant 54 jours courant juillet et août. Le Débit Biologique (600l/s) n'a jamais été atteint.



Suivi hydrologique à Oucherotte (données SBO)



L'absence de données d'août à septembre est liée à un dysfonctionnement du radar qui a été remplacé le 18 septembre 2025.

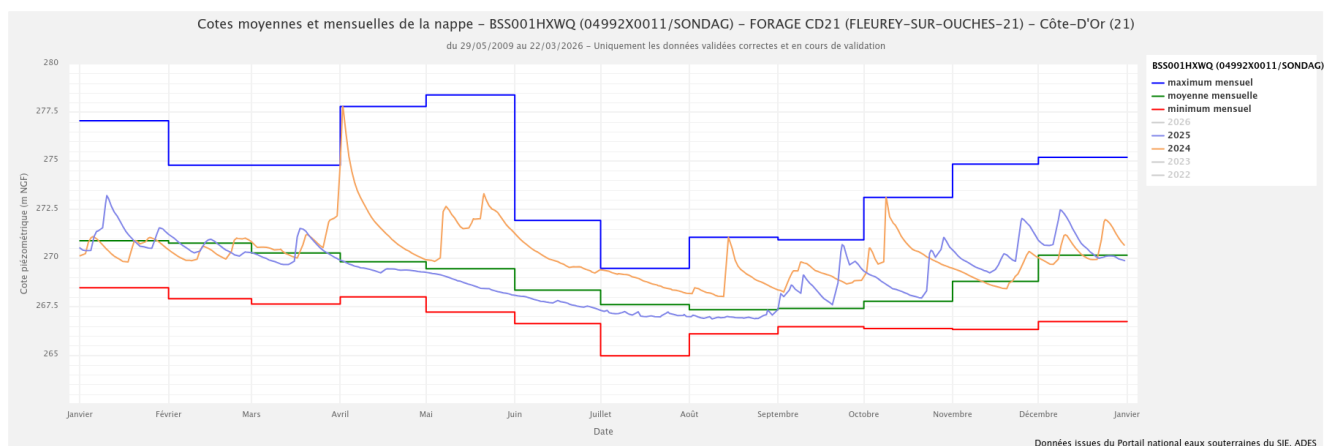
On observe que les valeurs de référence pour la vie piscicole ont été atteintes durant l'étiage 2025 malgré des débits soutenus par une pluviométrie écourtant les basses eaux. Le seuil critique a été franchi fin juillet / début août.

Rappel sur les valeurs de référence pour la vie piscicole :

Le seuil d'accroissement du risque (SAR) déterminé à Oucherotte à 0,21 m³/s correspond au débit à partir duquel la diminution de la capacité d'accueil de la rivière (surface potentiellement utilisable) est significative, et peut être limitante pour la faune piscicole naturellement présente (Vairon, le Goujon et la Truite fario). Le seuil critique correspondant à une perte d'habitat plus importante pour la vie piscicole (Artelia, 2020).

Niveaux piézométriques des eaux souterraines (données Banque ADES) :

A Fleurey-sur-Ouche, les niveaux observés sur l'année 2025 sont proches des normales, et en toute logique, légèrement supérieures à partir des fortes précipitations de septembre.



Les arrêtés de restriction d'usage

Les mesures de restriction d'usage sont applicables au fur et à mesure de la prise des arrêtés préfectoraux suivant les comités sécheresses constatant le franchissement des seuils sur 3 jours consécutifs.

Les mesures sont maintenues jusqu'à l'arrêté de modification suivant ou l'arrêté d'abrogation de fin de saison.

En 2025, le seuil d'alerte a été franchi sur l'Ouche amont durant les 2 mois d'été.

L'Ouche aval a atteint le seuil d'alerte renforcée à partir de la mi-août jusque début septembre. Les pluies ont ensuite réhaussé les débits. Ce sous-bassin est plus sensible à l'approche du seuil d'alerte renforcée.

BV 9 : Ouche amont, Suzon et Vandenesse							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							

BV 9bis : Ouche aval (à partir de la confluence avec le Suzon)							
Année	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
2024							
2025							

m ³ /s		Plombières	Trouhans
	vigilance	1,5	2,4
seuil	alerte	1	1,2
seuil	alerte renforcée	0,6	1
seuil	crise	0,5	0,9

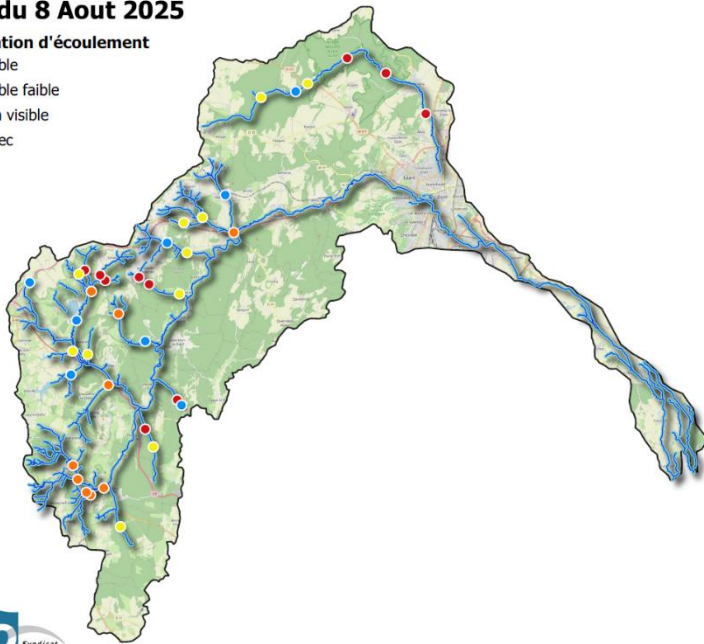
Suivi des asssecs

38 stations sont suivies depuis 2023 d'avril à octobre.

Suivi du 8 Aout 2025

Observation d'écoulement

- Visible
- Visible faible
- Non visible
- Assec



Ce suivi permet de bancariser objectivement l'état d'assèchement des affluents chaque année afin d'observer sur le long terme des tendances locales en fonction de l'évolution climatique.

L'année 2025 étant relativement pluvieuse, la sévérité de l'étiage est moyenne, entre celle de 2023 et celle de 2024.

V	Écoulement visible
F	Écoulement visible faible
NV	Écoulement non visible
A	Assec

ID	2023							2024							2025							
	05/04/2023	03/05/2023	06/06/2023	06/07/2023	08/08/2023	06/09/2023	11/10/2023	01/04/2024	07/05/2024	05/06/2024	09/07/2024	06/08/2024	04/09/2024	15/10/2024	04/04/2025	07/05/2025	05/06/2025	02/07/2025	08/08/2025	10/09/2025	13/10/2025	
S1	V	V	NV	A	A	A	A	V	V	V	V	F	NV	V	V	V	NV	A	A	A	V	NV
S2	V	V	NV	A	A	A	A	V	V	V	V	NV	NV	V	V	V	F	A	A	A	V	NV
S3	V	V	V	F	F	NV	NV	V	V	V	V	V	V	V	V	V	F	A	A	A	V	V
S4	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
S5	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
S6	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
A11	V	V	V	F	V	V	F	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
A12	V	V	V	V	F	F	F	V	V	V	V	F	V	V	V	V	F	NV	V	V	V	V
A13	V	V	F	F	F	F	NV	V	V	V	V	F	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V
A14	V	F	F	F	F	F	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V
A15	V	V	V	V	F	F	F	V	V	V	V	V	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V
A16	V	V	V	V	F	F	F	V	V	V	V	V	F	V	V	V	V	V	V	V	V	V
A17	V	F	NV	A	NV	NV	NV	V	V	V	F	F	NV	NV	V	F	F	NV	A	F	F	F
A18	V	V	F	F	F	F	NV	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V	V	F	A	V	V
A19	V	V	F	F	F	F	NV	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V	V	F	F	V	V
A110	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
A111	V	V	V	V	F	NV	NV	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	NV	V	V	V
V1	V	V	NV	A	A	A	A	V	V	V	V	F	A	V	V	V	V	A	A	A	F	F
V2	V	F	F	A	A	A	A	V	V	V	V	NV	A	V	F	F	F	A	A	F	F	F
V3	V	V	F	A	A	A	A	V	V	V	V	F	A	V	V	F	F	A	A	F	V	V
V4	V	V	F	F	F	F	NV	V	V	V	V	NV	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V
V5	V	V	F	NV	NV	NV	NV	V	V	V	V	NV	NV	V	V	V	F	NV	NV	V	V	V
V6	V	V	V	V	V	V	F	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
V7	V	V	F	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
V8	V	V	V	A	A	A	NV	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	F	F	V	V
V9	V	F	F	F	NV	NV	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V	V	V	F	F	V	V
V10	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
V11	V	V	NV	NV	NV	A	NV	V	V	V	V	NV	NV	V	V	V	F	NV	NV	NV	V	V
Am1	V	F	NV	NV	NV	A	NV	V	V	F	NV	NV	V	V	V	F	NV	NV	NV	F	F	F
Am2	V	V	F	NV	NV	NV	NV	V	V	V	V	V	NV	V	V	V	F	NV	NV	F	V	V
Am3	V	V	NV	NV	NV	NV	NV	V	V	V	V	NV	A	V	V	V	F	NV	NV	NV	NV	F
Am4	V	F	NV	NV	NV	A	A	V	V	V	F	F	NV	NV	V	F	F	NV	NV	NV	NV	F
Am5	V	V	F	NV	NV	NV	NV	V	V	V	V	NV	NV	V	V	V	V	NV	NV	NV	F	V
Am6	V	V	F	F	F	A	A	V	V	V	V	NV	F	V	V	V	V	F	F	V	V	V
Am7	V	V	V	F	F	F	F	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	F	V	V	V
Am8	V	V	V	A	A	A	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	F	A	A	A	V	A
Am9	V	V	A	A	A	A	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	V	V	V
Am10	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	NV	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V

Les actions

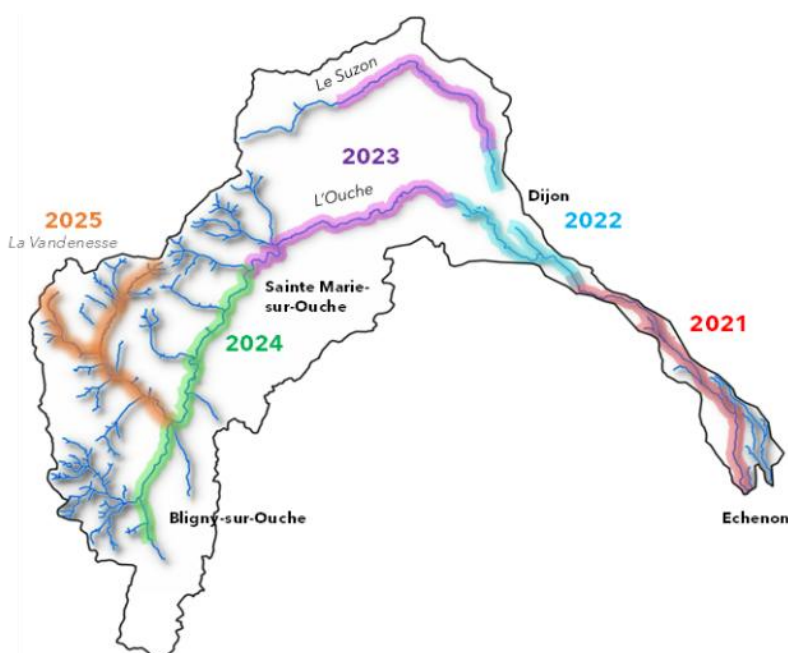
L'entretien de la végétation

Le programme pluriannuel d'entretien

Le programme se réfère à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du 23 août 2021 prévu sur la période 2021-2025.

La 5^{ème} tranche du PPE a couvert l'Ouche entre Pont-d'Ouche et Créancey pour la Vandenesse, ainsi que le ruisseau de Commarin.

5^{ème} tranche du nouveau plan quinquennal d'entretien 2021-2025



Le programme consistait pour l'essentiel en l'abattage d'arbres secs susceptibles de tomber et donc de causer des inondations aux communes, des frênes touchés par la chararose, et des embâcles susceptibles d'endommager des piles de ponts.

Concernant le ruisseau de Commarin, il était impératif de s'occuper du ruisseau avant la fermeture des rigoles de VNF.

5^{ème} tranche	
Marché attribué à l'entreprise ILEO et réalisé de novembre 2025 à janvier 2026	
Longueur traitée	20 km de rivière
Abattages	34 toutes tailles
Mise en chandelle et élagage	36
Retraits d'embâcles	33 embâcles
Scarification	300 m ²
Coût des travaux	19 932€ TTC

Les produits de coupes sont broyés sur place ou éventuellement récupérés par les propriétaires voire évacués pour valorisation selon les cas.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau, dès lors que le syndicat réalise une contrepartie définie avec l'Agence.

Déroulement des travaux et suivis de chantier :

Une réunion de démarrage des travaux et des réunions hebdomadaires sont organisées afin de faire le point sur les accès, les relations avec les riverains, les adaptations nécessaires suite à des changements ponctuels.

En préalable à l'engagement des travaux, un courrier a été adressé à chaque propriétaire pour l'informer du passage de l'entreprise, de la nature des travaux et sollicitant sa position quant à la destination des produits de coupes (conservation ou destruction).



Le ruisseau de Commarin n'est pas entretenu

Bien que représentant une petite partie du linéaire concerné, le ruisseau de Commarin comprenait presque la moitié des travaux effectués dû au manque d'entretien du ruisseau par les propriétaires et exploitants.

Les travaux urgents

Le poste « travaux urgents » traite toutes les opérations de rétablissement du libre écoulement des eaux en dehors du programme pluriannuel d'entretien. Ce poste permet d'intervenir de façon réactive et ponctuelle dès lors que des désordres sont signalés ou observés.

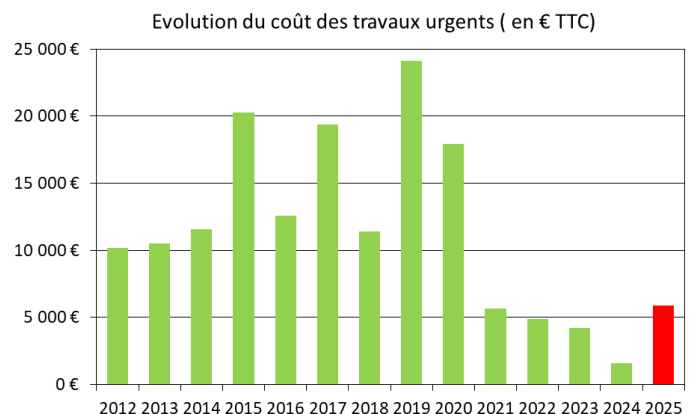
Les interventions sont réalisées sur l'ensemble du réseau hydrographique à l'exception des ponts départementaux (compétence Conseil Départemental de Côte d'Or) et des rivières canalisées (Suzon entre le boulevard Gallieni et la place Roger Salengro).

La majorité des opérations consiste à **dégager et évacuer des arbres cassés ou tombés suite à des évènements particuliers** (crue, coup de vent), voire simplement parce que le sujet a atteint un point de déséquilibre et son enracinement est insuffisant pour le maintenir.

Coût des travaux 2025 : 5 880 € TTC

Non subventionnés

En 2025, des enlèvements d'embâcles et abattages ont été réalisés sur les communes de Dijon, Longvic et Ahuy par l'entreprise ILEO.



La restauration des milieux

Travaux de diversification en lit mineur de l'Ouche à Neuilly-Crimolois

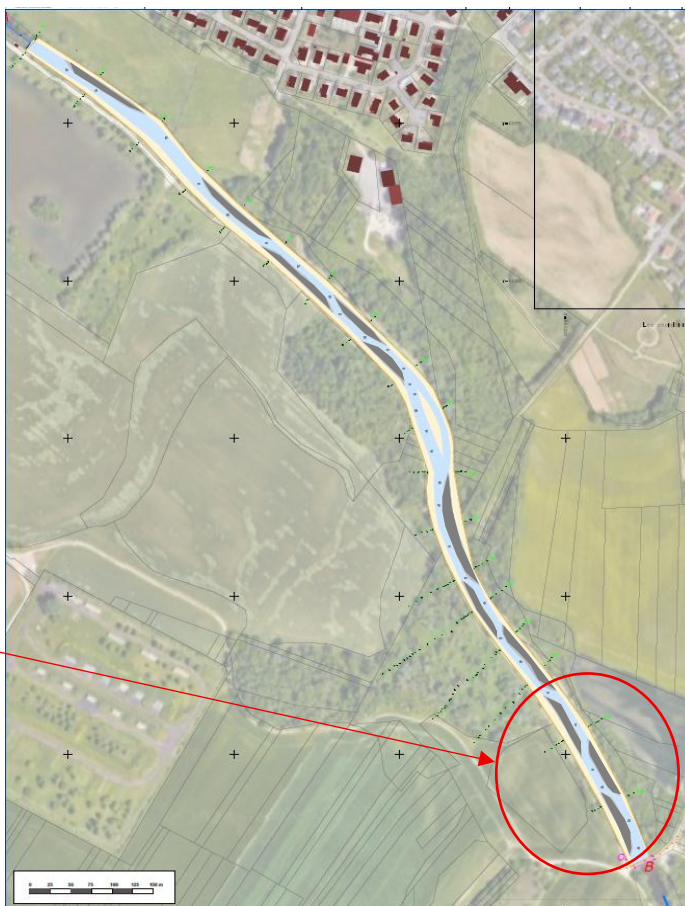
Le projet conçu par le bureau d'étude IRH en 2024 était estimé au stade Projet à 390 000 €TTC (hors maîtrise d'œuvre).

Suite à la consultation publique, le groupement EHTP-Chenot a été retenu pour un montant de 287 892 €TTC auxquels il convient d'ajouter 20 850€TTC pour l'assistance au maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux par la société IRH. Le SBO a également mandaté l'écologue Evinerude pour le respect des mesures de protection environnementale sur le chantier (montant de 2 978 €TTC).

Les travaux en rivière ont démarré le 15 septembre 2025 par une pêche de sauvetage.

3 premières banquettes en partant de l'aval ont été réalisées en une semaine. **Ensuite les pluies n'ont pas permis de poursuivre les travaux. Le débit de l'Ouche est monté jusqu'à submersion des banquettes.**

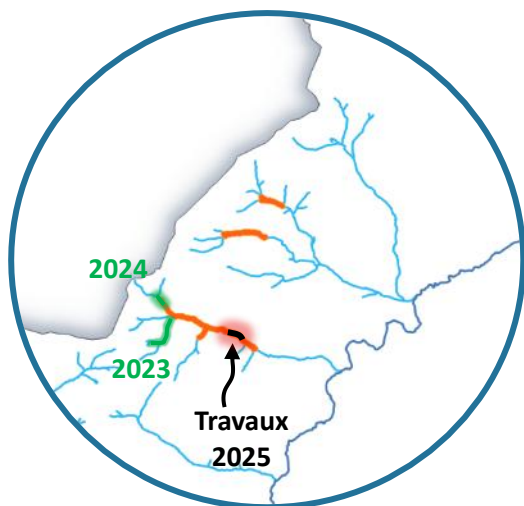
Courant octobre 2025, la météo a permis de fermer le chantier et de blanchir les accès pour l'année suivante afin de ne pas être contraints par la nidification du martin pêcheur en cas de reprise des travaux au printemps 2026.



Travaux de mise en défens de la Sirène (Secteur C)

L'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* est une des trois espèces indigènes de France, présente sur le bassin de l'Ouche et de la Vandenesse jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Son aire de répartition a régressé au profit des espèces introduites principalement dans les années 1970. Elle a disparu des cours d'eau principaux et ne se maintient aujourd'hui que sur trois affluents.

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun durant laquelle un diagnostic de suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches a été réalisé afin de bâtir un programme d'action de préservation de l'espèce. La concertation engagée en 2022 et les travaux réalisés en 2023 et 2024 par le SBO ont permis de recueillir l'accord de propriétaires riverains sur un affluent de la Sirène.

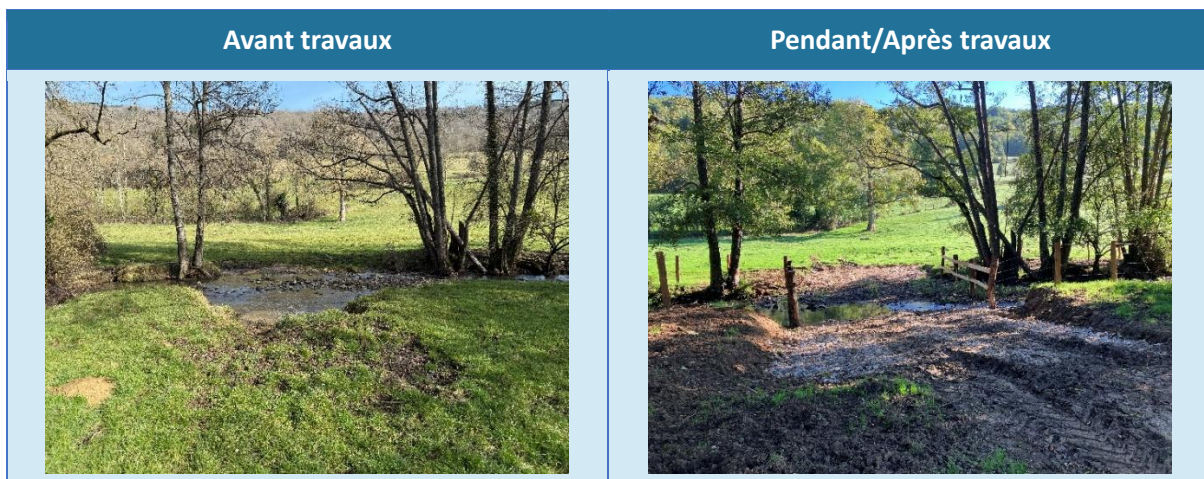


Cette opération vise à améliorer les conditions de vie de l'écrevisse à pattes blanches en empêchant le piétinement des vaches qui remanie en permanence le lit du cours d'eau : des travaux de mise en défens ont été réalisés sur 700 ml (1400ml de clôtures), avec 2 abreuvoirs au fil de l'eau, 3 passages à gué pour le franchissement du bétail.

Les travaux ont été réalisés du 21 août au 27 octobre 2025 par le groupement EHTP-Chenot.

Coût des travaux : 32 580 € TTC

Subventionnés sur le HT à 50% par l'Agence de l'eau RMC et 30% par la Région BFC



Avant travaux

Pendant/Après travaux





Travaux de protection d'une zone humide connectée à l'Arvo

L'étude diagnostic du ruisseau de l'Arvo de 2017 avait ciblé en priorité la restauration physique du ruisseau par la mise en défens pour la recréation d'une ripisylve. La concertation réalisée en 2018 auprès des exploitants n'avait abouti qu'à une opération sur l'amont de 360m en 2018. Tous les autres propriétaires avaient refusé la mise en défens.

Le SBO a été sollicité en 2025 par l'un des propriétaires pour la mise en défens d'une zone humide en bordure de l'Arvo. Celle-ci d'une surface de **2300 m²** est en effet nettement dégradée par les vaches.



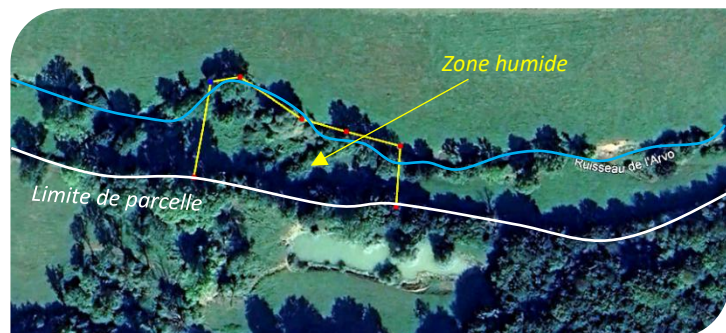
Elle présente une végétation caractéristique, et, est connectée au ruisseau. Son potentiel semble donc important. Les espèces repérées au mois d'avril par le Conservatoire des Espaces Naturels (en appui au SBO sur les zones humides) sont :

- *Populage des marais*
- *Jonc diffus et Jonc arqué*
- *Glycérie*
- *Reine-des-près*
- *Cardamine des Prés*
- *Scirpe des bois*
- *Magnocariçaie à Carex aigu et Carex des marais (grandes laîches)*
- *Véronique mouron d'eau*
- *Menthe aquatique*



Populage des marais

Les travaux ont consisté en la mise en défens de 100m du ruisseau de l'Arvo à La Bussière-sur-Ouche avec l'inclusion des 2300m² de zone humide piétinés.



Coût des travaux : 4 512 € TTC
 Subventionnés sur le HT à 50% par l'Agence de l'eau RMC et 30% par la Région BFC

Ils ont été réalisés par le groupement EHTP/Chenot début octobre 2025.



Clôture traversant l'Arvo



Porte pour pâturage tardif ou entretien

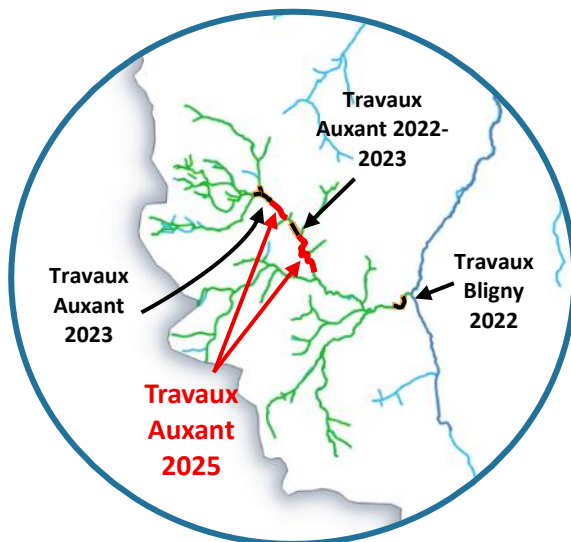


Clôture côté Arvo

Un suivi de la végétation sera effectué 2 ou 3 ans après travaux avec l'aide du Conservatoire des Espaces Naturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Travaux de diversification et mise en défens sur Auxant pour la restauration du ruisseau des Fâches (secteur FA9)

L'opération s'inscrit dans la continuité de l'étude de définition d'un programme d'action (IRH, 2020) durant laquelle un diagnostic par tronçon et une concertation ont été réalisés à l'échelle du bassin versant du Chamban dans l'objectif de bâtir un programme d'action de restauration morphologique.



La concertation engagée en 2022 et les premiers travaux réalisés ont permis de recueillir les accords de plusieurs propriétaires riverains sur le ruisseau des Fâches pour sa protection.

Le ruisseau des Fâches est piétiné, provoquant un élargissement du lit mineur et une dégradation du fond du lit et de la qualité de l'eau par le piétinement (transport des matières fines et effluents).

Le projet 2025 avait donc pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et de lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce à la pose de clôtures **sur 2 121 m** sur le ruisseau des Fâches (en 2 secteurs 1405+716m).

Ces travaux sont accompagnés d'une amélioration morphologique par :

- La création de banquettes ou recharge sédimentaire (environ 900m³) permettant de restaurer les substrats et certaines formes rectifiées du ruisseau, ainsi que rehausser légèrement la section mouillée en relation avec la nappe,
- La création de 61 épis en bois qui sont très attractifs pour la faune aquatique et permettent de créer des obstacles hydrauliques qui ralentissent et diversifient les écoulements.

- La plantation de boutures de saule pour concurrencer les ronces sur les berges qui ne seront plus pâturées.
- L'aménagement d'une zone humide

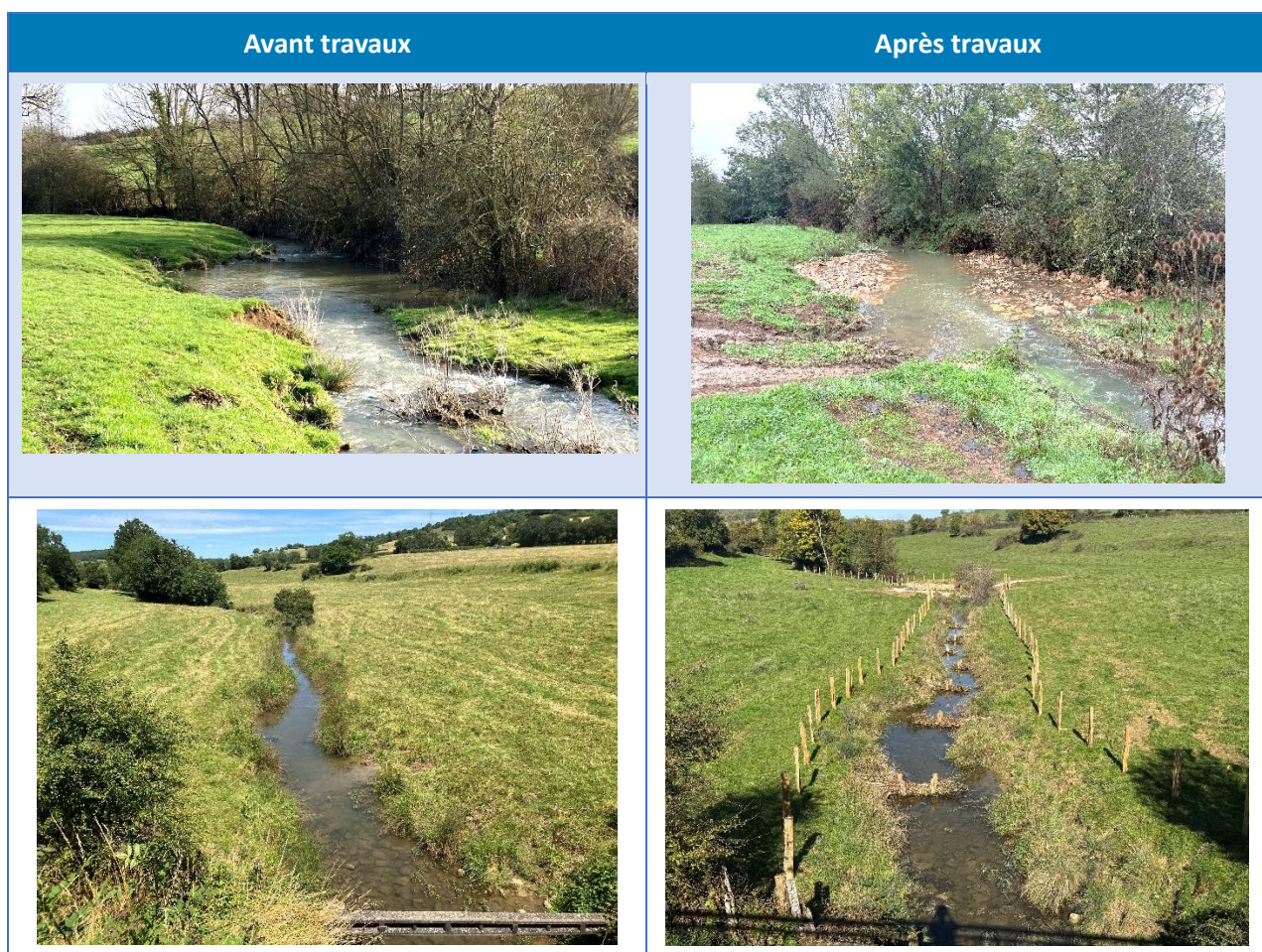
La pose de clôture est quant à elle compensée par des ouvrages permettant de maintenir les franchissabilités et l'abreuvement :

- 9 passages à gué
- 1 puits mais dont l'équipement est reporté à 2026 (pompe, panneau solaire + auge)
- Equipement de 3 puits existants avec pompes et panneaux solaires + auges

Les travaux ont été réalisés d'août à décembre 2025 par le groupement EHTP/Chenot. **Certains ouvrages (équipement du puits créé) n'ont pu être terminés en raison des mauvaises conditions hydrauliques. Ils sont reportés à 2026.**

Coût des travaux 2025 : 173 607,53 € TTC

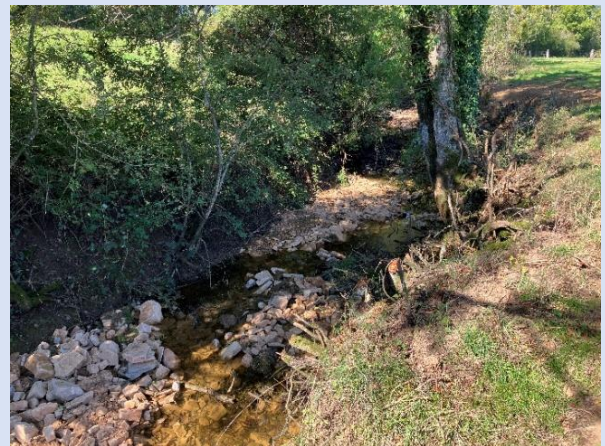
Subventionnés sur le HT à 50% par l'Agence de l'eau RMC
et à 30% par la Région BFC



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



Travaux de mise en défens du ruisseau de Navelan et de sa source à AUXANT (secteur NA1)

La source du ruisseau de Navelan forme une zone humide de 380m² couverte de Cresson, et qui était piétinée par le bétail. Le ruisseau lui-même alimenté par cette source est également dégradé par le piétinement du troupeau. Ces pressions provoquent une dégradation du fond du lit et des sols humides, une dégradation de la qualité de l'eau (transport des matières fines et effluents), et une dégradation de la végétation des berges et de la flore spécifique à la zone humide.



Le projet a consisté en la mise en défens de **302 m** du ruisseau de Navelan et de sa source, avec l'aménagement de la source pour maintenir l'abreuvement via une auge.



Avant travaux : source piétinée, point d'abreuvement unique de la parcelle



Après travaux : source protégée, abreuvoir déporté

Les travaux ont été réalisés par le groupement EHTP/Chenot début octobre 2025 dans le cadre du même marché public que les travaux du ruisseau des Fâches.

Coût des travaux 2025 : 7 440 € TTC
 Subventionnés sur le HT à 50% par l'Agence de l'eau RMC et à 30% par la Région BFC



Auge 2000L



Source aménagée et clôture classique doublée d'une clôture à moutons pour protéger l'aménagement des sangliers – A droite : Ecoulement de la source avant reprise de la végétation.

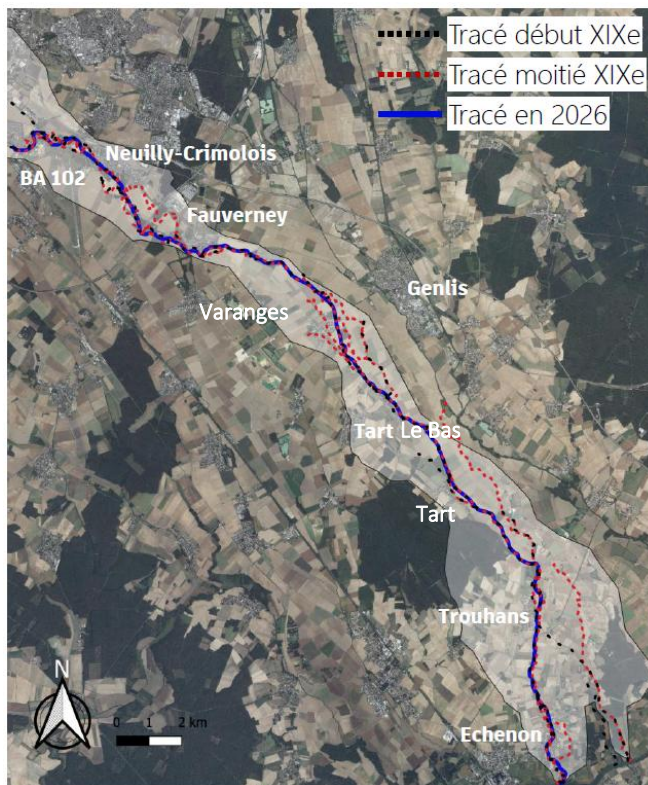
Etude de définition des espaces de bon fonctionnement de l'Ouche aval

Dans le cadre des pré-requis à la contractualisation d'un contrat de bassin Ouche avec l'Agence de l'eau, 2025 a été prioritairement consacrée à la consultation publique pour l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement (EBF) de l'Ouche aval.

Suite à la consultation publique, le marché a été attribué au groupement GingerBurgeap / Sepia pour un montant de **121 320 €TTC** (toutes options comprises).

Contenu de l'étude :

- Tranche ferme : définition des enveloppes techniques des EBF
- Tranche optionnelle n°1 : définition d'un EBF concerté sur une zone à enjeu et mesures de gestion associées
- Tranche optionnelle n°2 : stratégie réglementaire permettant la prise en compte des EBF dans les documents d'urbanisme



Secteur d'étude (Ginger)

Deux enjeux sont importants pour mener à bien cette étude :

- La réalisation d'une bonne concertation locale
- La prise en compte des principaux freins à la restauration que sont les aspects fonciers et la présence des décharges et sols pollués en lit majeur.

L'étude démarrera en janvier 2026 pour une période de 13 à 24 mois.

Zones humides

L'appui du Conservatoire des Espaces Naturelles (CEN) de Bourgogne-Franche-Comté a permis au SBO d'orienter ses opérations sur 6 sites en 2025 :

- Visite de la zone humide connectée à l'Arvo (cf paragraphe travaux)
- Visite de la source de Navelan (cf paragraphe travaux)
- Visite d'une peupleraie à Fleurey-sur-Ouche

La commune de Fleurey a acheté une ancienne peupleraie qui jouxte un peu l'Ouche. Elle souhaite exploiter les peupliers et a demandé au SBO, dans le cadre de notre appel à projet, quelle gestion de ce boisement était-il préférable de mettre en œuvre suite aux travaux de coupe.

La visite en avril avec le CEN a permis de confirmer le caractère humide du boisement : trame bleue entre Ouche et canal, alimentée par la nappe réhaussée par le canal et, temporairement en fonction des débits par l'Ouche. Les peuplements observés : Mégaphorbiaie à *Filipendula ulmaria* sous peupleraie, *Ficaria ranunculoides*, *Cardamine pratensis*.

L'objectif indiqué à la commune est de ne plus intervenir après la récolte des peupliers afin de tendre vers un boisement alluvial typique.

- Visite du Ruisseau de Veilly à Auxant (appel à projet) : découverte du pré humide avec pontes et amphibiens
- Visite du site de Montceau (appel à projet) pour avis technique sur la faisabilité de créer des zones humides tampon à l'issue de drains agricoles. Le pré montre bien un caractère humide ancien d'après les espèces présentes. Préconisations à observer sur la faisabilité.
- Visite des 2 sites de Créancey (appel à projet) : Préconisations techniques et faisabilité. La commune n'a pas donné suite.



Etudes de connaissance sur la ressource en eau

Etude de révision des volumes prélevables

L'étude de révision des volumes prélevables a été demandée par la CLE en préalable de la mise en révision du SAGE. Le besoin de révision des prélèvements est notamment apparu suite à l'étude d'évaluation du SAGE (2022) et au rapport d'observations définitives de la CRC (2022).

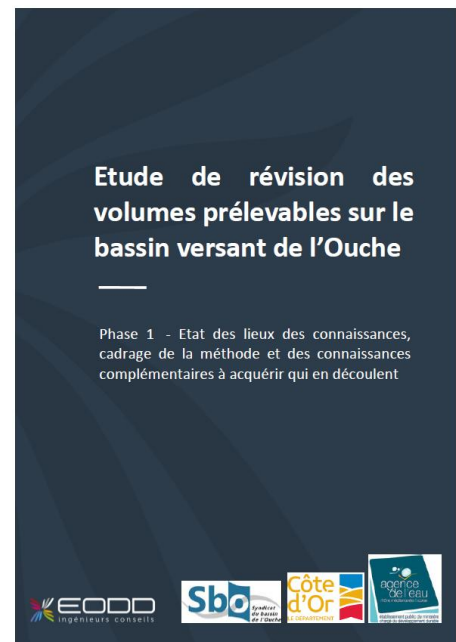
Suite à la consultation publique, le bureau d'étude EODD a été retenu pour un montant de 82 400 €TTC en tranche ferme.

L'étude est décomposée en 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux des connaissances, cadrage de la méthode et des connaissances complémentaires à acquérir
- Phase 2 : Mesures et acquisition de données complémentaires – OPTIONS
- Phase 3 : Impact des prélèvements sur les milieux superficiels et souterrains
- Phase 4 : Détermination et propositions de répartition des volumes prélevables (en basses eaux), évaluation des volumes disponibles (en hautes eaux), révision des DOE

Afin de faciliter l'appropriation de l'étude par les gestionnaires des prélèvements, le comité de pilotage a été élargi afin de les associer et mener la concertation au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.

Au démarrage de l'étude, un questionnaire a été adressé à chaque gestionnaire/exploitant de prélèvements afin de collecter les données de prélèvements mensuels et d'anticiper les projets des gestionnaires dans l'estimation des besoins.



Pour réviser les volumes prélevables du bassin de l'Ouche, la méthode classique qui consiste à :

- partir des débits naturels d'un bassin (débits de référence)
- retrancher la part nécessaire pour le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques
- pour définir la part pouvant être prélevée pour les usages du bassin (débit prélevable)

sera appliquée avec une adaptation : la ressource de référence intégrera l'influence du canal.

Méthode EODD@

Le Comité de pilotage a été réuni les 26 août et 9 décembre 2025 pour la phase 1.

EODD a démontré les principaux points suivants :

- Les Débits d'Objectif d'Étiage (DOE) à essayer de maintenir en rivière pour le bon fonctionnement des milieux et la satisfaction des usages, retenus lors de la première étude en 2011, correspondent aux références quinquennales antérieures à 2009. Ils n'ont pas été respectés sur la nouvelle période 2010-2024 en raison de la baisse importante des débits estivaux (surtout juin et septembre liés à l'ETP croissante). En effet l'ordre de grandeur du manque d'eau pour respecter les DOE est bien supérieur aux prélèvements nets de la période.
- Cette baisse constatée de la ressource accentue les impacts des prélèvements et rejets à niveau égal, ces impacts étant acceptables sur la période antérieure à 2011.

Pour préciser quels volumes prélevables mensuels pourraient être proposés pour réviser l'encadrement des prélèvements sur le bassin uniquement en basses eaux (conformément aux décrets n° 2021-795 du 23 juin 2021 et n° 2022-1078 du 29 juillet 2022), il a été validé de poursuivre l'analyse en enclenchant :

La phase 2 de l'étude avec les investigations optionnelles suivantes :

- Réalisation du protocole Estimhab sur 2 sites sur les affluents qui n'avaient pas été investigués en 2011 : le Suzon intermédiaire à Val-Suzon et la Vandenesse aval à Crugey. Ces protocoles étant mis en place à l'automne 2025, il sera nécessaire d'attendre l'étiage 2026 pour les finaliser avec la campagne de basses eaux.

- Installation d'un suivi de débits sur l'Ouche amont à Lusigny (2 stations)

Pour un montant de 27 600 €TTC

Parallèlement la phase 3 avec :

- L'analyse des prélèvements collectés à l'échelle mensuelle pour chaque usage ;
- L'évaluation des impacts des prélèvements sur les débits par sous bassin (tenant compte du contexte hydrogéologique et des restitutions).

Etude hydrologique de l'Ouche dans le cadre du chômage du canal de Bourgogne

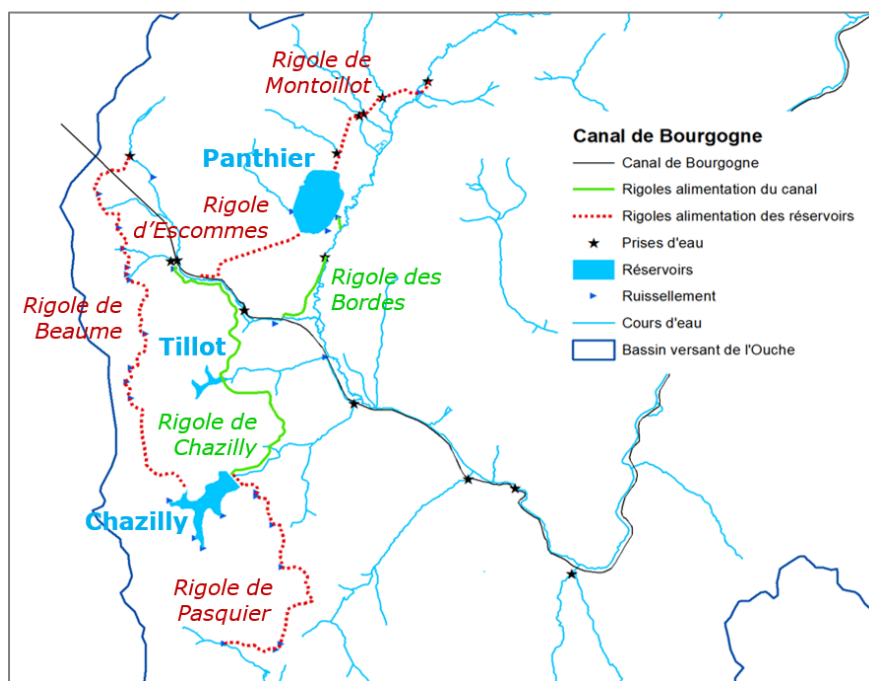


Les travaux de réhabilitation du barrage réservoir de Panthier vont conduire à la mise en chômage du canal de Bourgogne pour la totalité de la saison de navigation 2026. La vidange du barrage ainsi que l'abaissement des niveaux d'eau dans les biefs vont conduire à une diminution des apports à l'Ouche en étiage via les fuites par infiltration.

Le SBO a souhaité mettre à profit cette situation exceptionnelle pour améliorer sa connaissance de l'impact du canal de Bourgogne sur le régime hydrologique de l'Ouche en étiage. En effet, les fuites alimentent la nappe alluviale de l'Ouche, mais il est difficile d'évaluer l'ordre de grandeur de l'influence de ces infiltrations sur les débits de **la Vandenesse et de l'Ouche jusqu'à Plombières**.

En 2025, la réflexion a porté sur le contenu du cahier des charges, des attendus et des conditions techniques avec les gestionnaires concernés, en particulier VNF et la DREAL (pour l'exploitations des données hydrométriques) et les financeurs, l'Agence de l'eau RMC (70%) et le Département de Côte d'Or (10%).

La consultation des bureaux d'étude a été lancée en décembre 2025, pour une remise des offres en février 2026.



Gestion de la station hydrométrique d'Oucherotte



La station hydrométrique d'Oucherotte a été mise en service par le SBO en 2017 afin d'obtenir des données sur le fonctionnement de l'Ouche amont, en dehors de l'influence du canal de Bourgogne et en aval des prélèvements principaux de Lusigny et Bligny-sur-Ouche.

Après 8 années de fonctionnement, il a été nécessaire de mettre à jour la station sur plusieurs points :

- Remplacement du modem de communication et de la batterie d'alimentation.
- Ajout d'une sonde de température de l'eau.
- Reprogrammation de la station (envoi des données, fréquence, destinataires...).
- Jaugeage pour mise à jour de la courbe de tarage.

L'ensemble de l'intervention a été réalisé pour un montant de 5 354€TTC par l'entreprise Hydroservice.

Peu après la mise à niveau, sont apparus des défauts du capteur radar. Celui-ci a donc dû être remplacé et réétalonné courant août pour un montant de 2 742,60 €TTC.

Par la suite, deux interventions ont été réalisées en régie afin d'optimiser le paramétrage des communications. Un envoi quotidien des mesures de débits permet d'évaluer plus particulièrement le risque de crue en cas d'épisode pluvieux intense. Les données hebdomadaires permettent la mise à jour de la base de données hydrométriques et d'en tirer des statistiques comme sur les stations DREAL (module, occurrences de crues, QMNa etc...).

Aujourd'hui, l'intérêt stratégique de cette station de mesures s'avère multiple :

- Améliorer les connaissances du fonctionnement de l'amont du bassin hors influence du canal de Bourgogne ;
- Anticiper les pics de crues en comptabilisant les débits arrivant en amont des stations d'observation Vigicrue. A ce titre, le SBO avait anticipé le dépassement des prévisions du Service de Prévision des Crues (SPC) lors de la crue du 1^{er} avril 2024. Suite à des échanges entre le SBO et le SPC de Lyon, il a été convenu que la station d'Oucherotte rejoigne le réseau Vigicrue (démarche en cours), permettant aux prévisionnistes une meilleure précision sur leurs prévisions des débits et des débordements ;
- Observer les variations de débit en étiage en vue de la gestion des prélèvements impactant aux sources de l'Ouche ;
- Obtenir des données de température de l'eau sur le long terme.

Assistance aux communes

- La **commune de Bouhey** a sollicité le SBO pour une assistance sur l'entretien du ruisseau tuffeux des Cerisiers. Un pré dossier a été rédigé pour la commune.



Ru des Cerisiers en crue (commune) :
L'écoulement sort de son lit sur le tronçon 1 jusqu'au tronçon 5.

- **Dijon Métropole** a sollicité le SBO dans le cadre d'une réfection d'un mur de soutènement en berge de l'Ouche à Dijon, qui s'est conclu par une visite de terrain avec la DDT.

- Plusieurs demandes de particuliers pour des **protections de berges**.

- Conseils techniques pour la gestion des eaux de ruissellement dans le cadre de la réhabilitation de la grande rue à Fleurey-sur-Ouche, et suivi du Schéma directeur d'assainissement pluvial à Fleurey-sur-Ouche.

- Conseils techniques pour la gestion d'une zone inondable sur la commune de Valforêt.

- Poursuite d'un accompagnement technique à la **commune d'Antheuil** sur la gestion de son tuf : En 2024, le ruisseau d'Antheuil se déverse en rive droite en raison de l'augmentation de la hauteur du profil longitudinal par concrétion calcaire engendrant des inondations vers le village.

Suite au pré-cadrage de l'opération de travaux par le SBO (en vue d'une demande administrative d'intervention au titre de la loi sur l'eau), le SBO a participé à plusieurs réunions en 2025 avec Monsieur BYRSKI, sous-Préfet de Beaune. Il a été demandé d'approfondir les éléments de connaissance hydraulique et patrimoniaux dans le cadre d'une éventuelle autorisation règlementaire.

Une aide technique pour la définition des prestations à deviser a été apportée à la Communauté de communes de Pouilly-Bligny, compétente en matière de Prévention des Inondations.



Au printemps 2025, des travaux de curage d'un petit talweg ont finalement été réalisés par les riverains de la commune (photos ci-dessous). Le talweg creusé est peu large, peu profond, et respecte le caractère irrégulier plus naturel. Le SBO continuera à suivre l'évolution du site et son entretien régulier par la commune.



Un nouveau Contrat de Bassin Ouche 2026-2029

Suite à la concertation locale engagée depuis 2024 et avec la prise en compte du PAO issu de l'étude prospective 2050, l'année 2025 a fait l'objet d'un arbitrage interne ainsi que de nombreux échanges avec l'Agence de l'eau sur les prérequis à la contractualisation et la visite des opérations prévues (5 mai 2025).

Les prérequis inscrits sont :

- L'engagement de l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement de l'Ouche aval dès 2025 ;
- L'inscription d'une étude de Plan de Gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin de l'Ouche pour 2028.

Au final le projet comprend 23 actions réparties en 5 grands axes.

5 grands axes 2026-2029	Nombre d'action	Coût TTC
Restauration morphologique de l'Ouche aval	2	170 400,00 €
Préservation et la restauration morphologique des cours d'eau	12	779 700,00 €
Restauration de la continuité écologique	3	106 000,00 €
Zones humides et gestion de la ressource en eau	4	179 000,00 €
Communication	2	10 800,00 €
	23	1 245 900,00 €

Le contrat de bassin Ouche 2026-2029 est financé comme suit :

Coût total TTC et AMO	Agence de l'Eau	Région BFC	CD21	SBO et FCTVA
1 245 900 €	681 930 €	107 300 €	18 970 €	437 700 €
	54,73%	9%	2%	35%

Le projet a été présenté à la CLE de l'Ouche le 13 octobre 2025 en même temps que le bilan du Contrat 2022-2024, puis a été validé par la CLE le 9 décembre 2025.

Il a ensuite été validé par délibération du conseil syndical du SBO le 18 décembre 2025, le SBO étant le maître d'ouvrage principal de ce contrat.

Les actions, pour chacun des 5 axes, sont résumées ci-après.

1. La restauration morphologique de l'Ouche aval

		Coût TTC y compris AMO
2026 2028	Restitution sédimentaire à Longvic (environ 200m3)	34 400 €
2025 à 2026	<i>Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à Neuilly-Crimolois → FIN DES TRAVAUX</i>	323 931 €
2026 à 2027	Etude de définition des espaces de bon fonctionnement permettant de chercher des solutions aux freins à la restauration morphologique latérale + stratégie règlementaire sur ces espaces de bon fonctionnement en vue de la révision du SAGE. <i>→ Cette étude est un préalable à la contractualisation</i>	136 000 €
		170 400 €



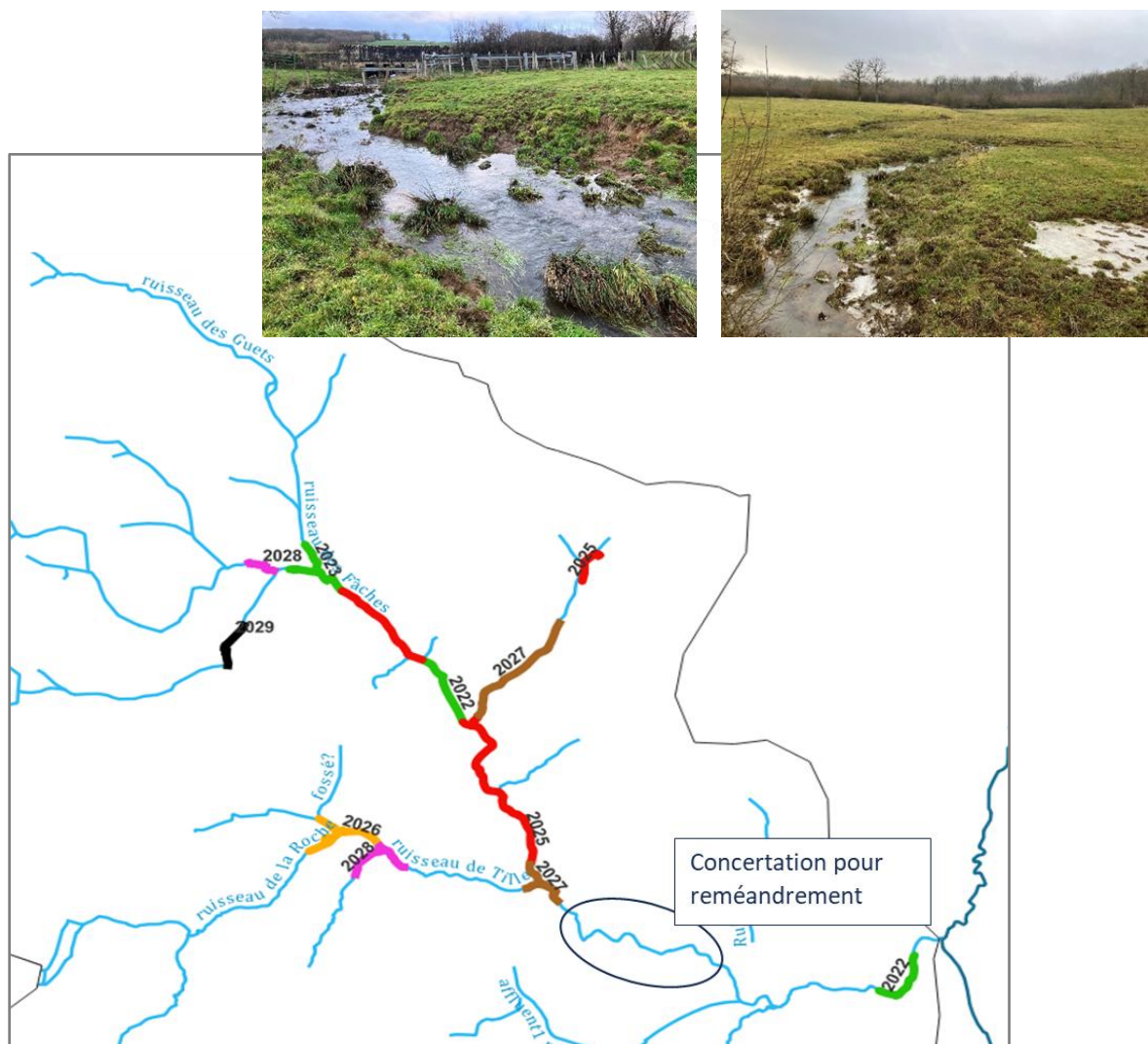
Travaux 2025-2026 secteur Neuilly-Crimolois Aval



Poursuite restitution sédimentaire

2. La préservation et la restauration morphologique des cours d'eau, en priorité le Chamban, l'Aubaine et le ruisseau de Prâlon et les affluents à écrevisses à pattes blanches (en particulier la Sirène)

2.1 Restauration morphologique du Chamban

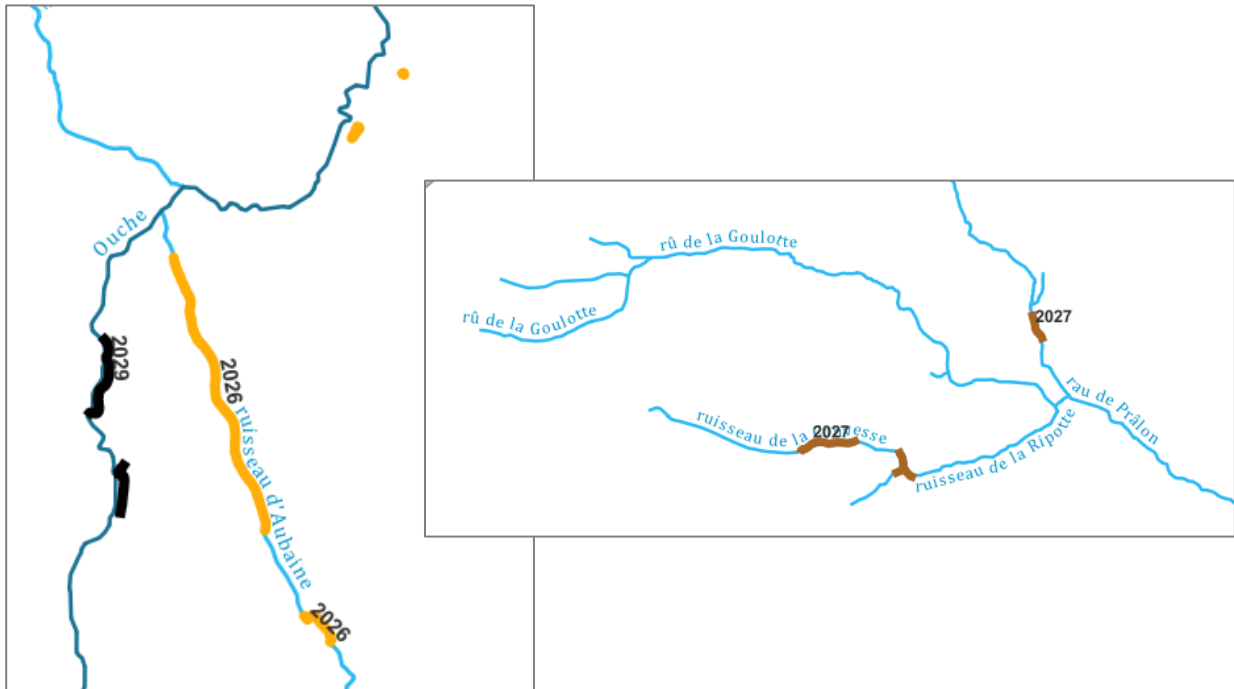


Linéaire total (hors travaux 2025) : 3 315 ml

Coût TTC y compris AMO

2026	Reméandrement et mise en défens sur le ruisseau des Roches (secteur RO1)	76 400 €
2027	Banquettes, épis et mise en défens du ruisseau de l'Eclin (Secteur EC1)	41 400 €
2027	Mise en défens Ru de Navelan (secteur NA2)	58 000 €
2028	Mise en défens Ru de Felin (secteur FE1)	47 200 €
2028	Diversification et mise en défens Ru de Tille (secteur TI1)	50 800 €
2029	Mise en défens Ru de Veilly et mare (secteur VE1)	32 800 €
		306 600 €

2.2 Autres secteurs



Linéaire travaux : 3 695 ml

Coût TTC y
compris
AMO

2026	Mise en défens AUB1 sur le ruisseau d'Aubaine (y compris sur ce secteur Restauration de la continuité buses inscrites au PAOT)	68 400 €
2027 2 actions	Mise en défens sur le ru de la Convesse et confluence Ripotte (secteurs PR1 et PR2) → <i>Linéaire supplémentaire en cours d'instruction</i>	59 800 €
2027	Etude innovante pour le diagnostic de la qualité de l'eau de la Sirène (bioaccumulation et toxicité) en lien avec la préservation de l'écrevisse à pattes blanches	11 900 €
2029	Mise en défens Ouche amont (secteur OU1)	53 000 €
		193 100 €

Le **nouveau programme d'entretien** sera également intégré à ce contrat avec 4 tranches pour un montant global de 280 000€TTC (y compris AMO) :

- 2026 : Ouche aval
- 2027 : Ouche et Suzon agglomération
- 2028 : Ouche moyenne
- 2029 : Ouche amont et Vandenesse

3. La restauration de la continuité écologique



Castor au Lac Kir
©Erin Szymalka_

Les objectifs d'intervention du SBO sur les cours d'eau classés en Liste 2 au titre de la continuité piscicole et sédimentaire sont maintenus. De plus, une nouvelle thématique est à intégrer avec la migration du castor entre l'Ouche aval et l'Ouche amont, il s'agira également de prévenir les éventuelles difficultés liées à son installation.

		Coût TTC y compris AMO
2026	Restauration de la continuité (buses inscrites au PAOT) sur le ruisseau d'Aubaine	24 000 €
2026 à 2027	Etude d'opportunité et faisabilité pour la circulation du Castor entre l'aval et l'amont de Dijon	12 000 €
2027	Etude de définition de projet et DUP pour la réalisation d'une rivière de contournement en rive droite du glaciais de Plombières	70 000 €
		106 000 €

4. Zones humides et gestion de la ressource en eau

L'ensemble de ces opérations sont conformes aux objectifs du Plan d'Action Opérationnel 2025-2035 pour l'adaptation au changement climatique issu de l'étude prospective Tille-Vouge-Ouche, dans la continuité de la stratégie initiale du SBO. A noter une nouvelle opération sur les haies nécessaire pour la mise en œuvre de ce PAO.

		Coût TTC y compris AMO
2026	Etude d'amélioration des connaissances sur l'impact du canal de Bourgogne sur les débits de la Vandenesse et de l'Ouche	63 000 €
2026 à 2029	Suivi des assecs : Suzon instrumenté et suivi ONDE sur les têtes de bassin de l'Ouche	<i>Coûts en régie</i>
2027	Elaboration d'un PTGE dans le cadre de la révision du SAGE de l'Ouche → Cette action répond au défi 9 du PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 2024 - 2030	<i>Coûts en régie</i>
2028 à 2029	Plan de gestion stratégique des zones humides sur BV Ouche → Cette étude est un préalable à la contractualisation et répond au défi 15 du PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 2024 - 2030	116 000 €
		186 500 €

5. La communication

Le programme de communication classique du SBO est maintenu avec l'ajout de formations aux élus suite aux élections.

Elus :

- Formations : cycle de l'eau, SAGE et son fonctionnement (conseils communautaires, syndicats d'AEP, CLE...)
- Rapport d'activité pédagogique (mairies, CLE...)
- Visites de bassin : thèmes en fonction des travaux ou projets (conseillers syndicaux du SBO et CLE de l'Ouche)

Education jeune public :

- Animations scolaires et para-scolaires pour la découverte de l'écosystème rivière, la connaissance et la sensibilisation à la préservation des milieux (sorties rivière avec pêches et observations). Ces animations sont réalisées par la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Côte d'Or.

Grand public : site internet

La CLE de l'Ouche

La **Commission Locale de l'Eau** de l'Ouche, portée par le SBO, est **l'instance de concertation à l'échelle du bassin versant**, instigatrice des **outils SAGE et Contrat de Bassin** et dont l'avis conditionne l'engagement de l'Agence de l'eau dans le financement des actions du Contrat de Bassin.

L'année 2025 de la CLE de l'Ouche

Réunion du bureau du 7 octobre 2025 :

L'ordre du jour était consacré aux points suivants :

- Modification du règlement intérieur de la CLE : Les principaux points revus ont été la représentation des membres (augmentation de 1 à 2 pouvoirs possibles) et la composition du bureau (précisions concernant les vice-présidents).
- Présentation du plan d'action opérationnel issu de l'étude prospective d'adaptation au changement climatique.
- Point sur l'étude en cours de révision des volumes prélevables : préalable nécessaire à la révision du SAGE et devant intégrer les évolutions réglementaires (basses eaux / hors basses eaux)
- Point sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques : étude de délimitation (pré-étude d'état des lieux et CCTP à destination des maitres d'ouvrages).
- Présentation du projet de contrat de bassin 2026-2029.
- Présentation du projet d'étude hydrologique dans le cadre du chômage du canal de Bourgogne 2026 : améliorer les connaissances sur les interconnexions entre le canal et l'Ouche.
- Point sur l'étude pour l'élargissement de l'interCLE aux 3 bassins Ouche-Tille-Vouge en lien avec le développement des connaissances sur les eaux souterraines interconnectées aux trois bassins versants.

**Validation du
PAO 2025-2035
et du
Contrat Ouche
2026-2029**

Réunions de CLE du 13 octobre 2025 (quorum non atteint) et du 22 octobre 2025 :

L'ordre du jour était consacré aux points suivants :

- Délibération pour la mise à jour du règlement intérieur de la CLE
- Délibération pour la validation du Plan d'Action Opérationnel 2025-2035 sur la Stratégie d'adaptation au changement climatique
- Point d'avancement sur l'étude de révision des volumes prélevables
- Point sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques
- Plan de communication
- Projet d'étude hydrologique de l'Ouche à l'occasion du chômage du canal de Bourgogne 2026
- Présentation du projet de Contrat de bassin 2026-2029
- Présentation du projet d'InterCLE élargie

Réunion de CLE du 9 décembre 2025 :

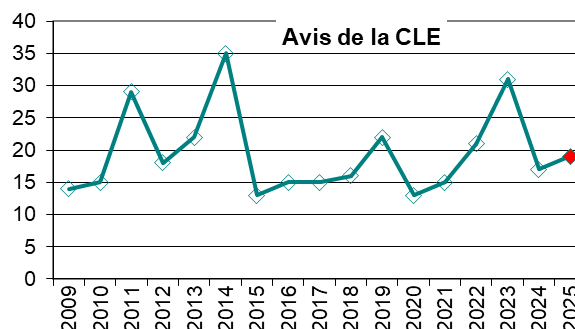
L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Bilan des prélèvements en eau 2024 et de la situation hydrologique 2025
- Délibération de validation du projet de contrat de bassin 2026-2029

Les avis de la CLE

Le bureau de la CLE a reçu délégation pour rendre les avis soumis au titre des dossiers « loi sur l'eau » transmis par la DDT (police de l'eau) ou la DREAL (pour les ICPE). **Les avis de la CLE permettent de s'assurer que les dossiers présentés respectent les dispositions ou règles du SAGE.** L'animateur SAGE du Syndicat assure l'instruction de ces dossiers et la proposition des avis au bureau de la CLE.

Au cours de l'année 2025, 19 dossiers d'autorisations / déclarations au titre de la loi sur l'eau, un nombre correspondant à la moyenne inter annuelle de 19 dossiers/an depuis l'entrée en vigueur du SAGE (période 2014-2024), ont été étudiés :



- Bassin de rétention, golf de Mâlain – **avis réservé** compte tenu des pratiques du pétitionnaire, demande de contrôle des prélèvements en étiage pour s'assurer du respect du débit réservé.
- Centrale photovoltaïque à Maconge – **avis favorable** au vu des mesures de compensation suite à emprise sur une zone humide.
- Dés-ensablement du lac Kir – **avis favorable** avec point de vigilance sur zone d'aléa inondation
- Lotissement Horizon-Romelet à Longvic – **avis favorable**
- Mise en défens de la Sirène (secteur C) – **avis favorable**
- Régularisation de 3 piézomètres d'étude du battement de la nappe à Longvic – **avis favorable**
- Création d'un centre de rétention administrative à Longvic – **avis favorable**
- Reconstruction du barrage de Tart - **avis favorable** avec prescriptions
- Restauration de l'Ouche à Neuilly-Crimolois – **avis favorable**
- Révision du PLU de Fleurey-sur-Ouche – **avis favorable**
- Révision du PLU de Valforêt – **avis favorable**
- Evacuateur de crue du barrage réservoir de Panthier – **avis favorable**
- Schéma régional des carrières – **avis favorable** + vigilance sur les futures demandes
- SCI Man Truck à Longvic – **avis favorable** avec prescriptions

Les avis rendus par la CLE sont transmis aux services instructeurs (DREAL ou DDT) dans un délai de 30 jours pour les déclarations, 45 jours pour les autorisations.

Demande de contribution - examen au cas par cas (DREAL)

- Carrière de Saint Martin du Mont (roche massive) : demande de contrôle sur la qualité des eaux de la source du Cresson pour garantir l'absence de connexion avec la carrière.
- Création (reconstruction) d'une micro-centrale hydroélectrique à Tart – demande de compléments sur la gestion du débit réservé en étiage
- ICPE élevage de volailles à Bessey-en-Chaume – la CLE précise que la note de calcul pour la gestion des eaux pluviales devra être au dossier d'autorisation.
- Création d'un parking d'exposition pour véhicules à la vente – pas de remarques particulières sur le projet.
- Ombrières photovoltaïques à Colombier – demande de précision sur la gestion des eaux pluviales.

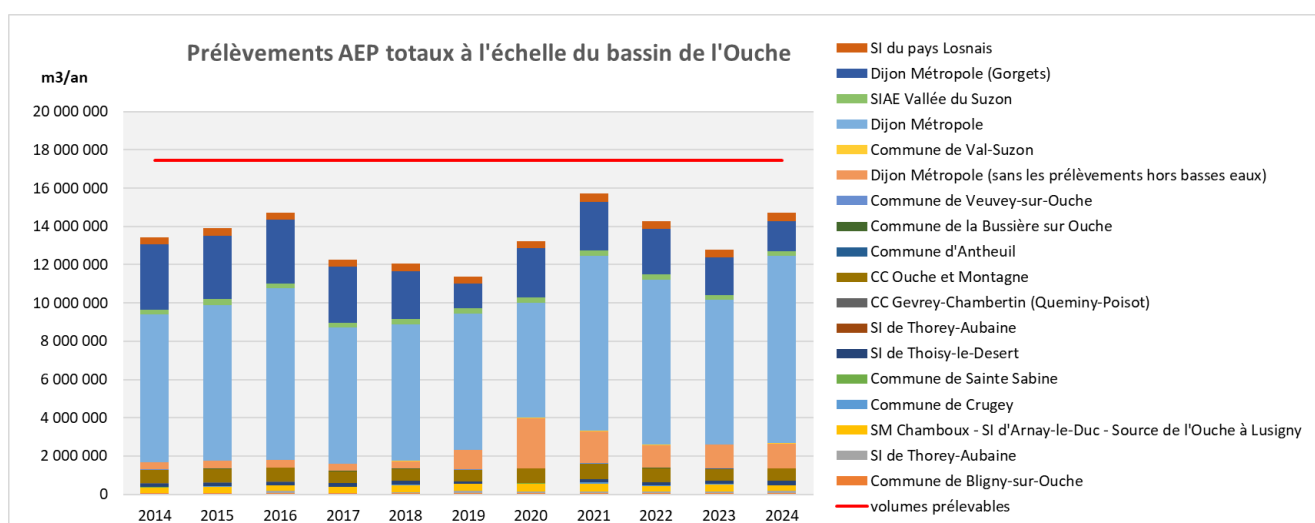
Les prélèvements

Les volumes prélevables sont répartis en 5 sous-bassins en fonction de la capacité du milieu.

Les prélèvements pour l'adduction d'eau potable

La collecte des données de prélèvements est décalée d'une année du fait du délai de production des bilans annuels par les collectivités. Le bilan 2024 a été présenté à la CLE du 9 décembre 2025.

A l'échelle du bassin versant, les volumes prélevables globaux sont respectés, mais cette approche masque les disparités entre les sous bassins et entre les collectivités.

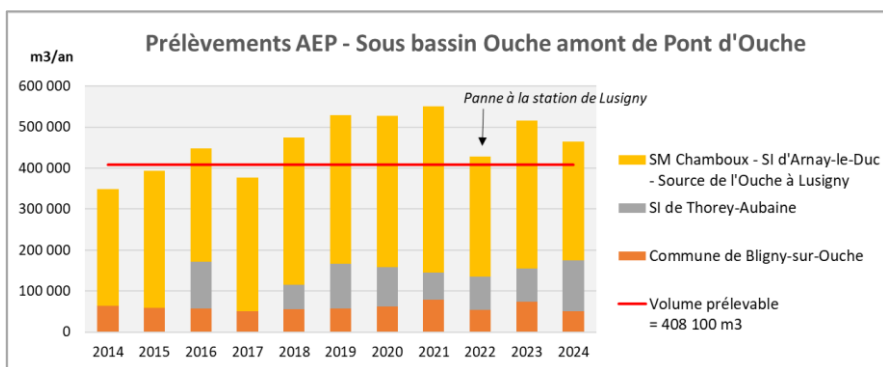


Suivi des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable jusqu'en 2024 pour l'ensemble du bassin de l'Ouche.

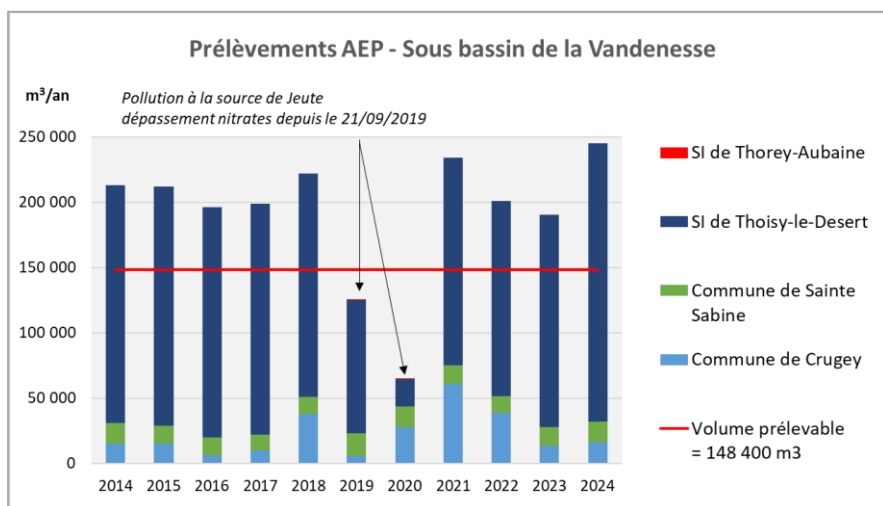
Depuis l'entrée en vigueur du SAGE, seul le sous-bassin Ouche moyenne de Pont d'Ouche à Dijon dispose d'arrêtés de prélèvements règlementés par ressource (point de prélèvement). Pour les 4 autres sous-bassins, les prélèvements sont comparés aux volumes de référence obtenus par la moyenne des prélèvements 2005-2009 obtenus à l'occasion de l'étude des volumes prélevables de 2011. **Cette dernière approche est destinée à évoluer avec la mise en révision des volumes prélevables en cours.** En l'absence d'arrêtés d'autorisations de prélèvements révisées au regard de la règle du SAGE, les volumes prélevés cumulés entre les gestionnaires peuvent être supérieurs aux volumes prélevables définis par sous-bassin.

Les débits d'objectifs d'étiage (DOE) aux 3 stations de référence n'ont pas été atteints en 2024 grâce aux précipitations supérieures à la normale. En 2025, malgré une année normale, les DOE ont été atteints en début de saison à Plombières et Trouhans. Le seul point respectant l'objectif de respect des DOE 8 années /10 est l'Ouche à Plombières au mois d'août.

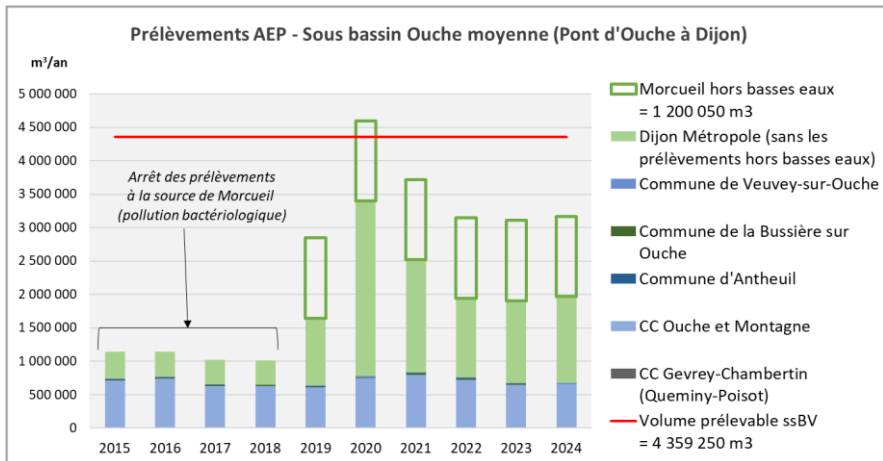
Station	Période	DOE en m ³ /s	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Taux depuis 2008	Taux depuis 2014
La Bussière	Juin	0,600	0,364	0,532	5,925	0,583	1,267	0,490	0,480	0,922	0,621	0,552	1,410	0,664	0,44	0,50
	Juillet	0,430	0,873	0,379	0,851	0,435	0,477	0,314	0,296	0,695	0,457	0,449	1,080	0,494	0,17	0,25
	Août	0,350	1,080	0,326	0,459	0,287	0,319	0,277	0,237	0,628	0,379	0,464	0,797	0,371	0,28	0,42
	Septembre	0,370	0,529	0,781	0,588	0,238	0,251	0,270	0,242	0,587	0,392	0,395	0,816	1,410	0,22	0,33
Plombières	Juin	1,390	0,993	1,680	13,000	1,320	2,889	1,551	1,223	2,334	1,760	1,460	3,540	1,370	0,28	0,33
	Juillet	1,000	1,680	1,090	2,390	1,060	1,175	0,939	0,873	2,306	1,140	1,050	2,300	0,914	0,22	0,25
	Août	0,760	2,230	1,040	1,280	0,804	0,946	0,789	0,646	1,728	0,753	1,000	2,440	0,780	0,11	0,17
	Septembre	0,830	1,300	2,770	1,180	0,742	0,822	0,660	0,666	1,234	0,766	0,933	2,830	3,680	0,28	0,42
Trouhans	Juin	2,570	1,525	2,517	17,500	1,927	4,510	2,040	1,670	4,094	2,480	1,731	6,430	2,170	0,56	0,67
	Juillet	1,720	2,654	1,361	3,676	1,563	2,220	1,080	1,240	5,398	1,430	1,154	4,080	1,510	0,44	0,58
	Août	1,270	3,511	1,553	2,152	1,157	1,320	1,240	0,912	3,854	0,617	1,104	3,600	1,350	0,28	0,42
	Septembre	1,540	1,806	4,043	1,854	1,195	1,010	1,160	1,240	2,993	0,925	1,220	5,160	6,570	0,39	0,50



Le bilan 2024 des sous-bassins Ouche amont et Vandenesse montre que les volumes prélevables sont dépassés.

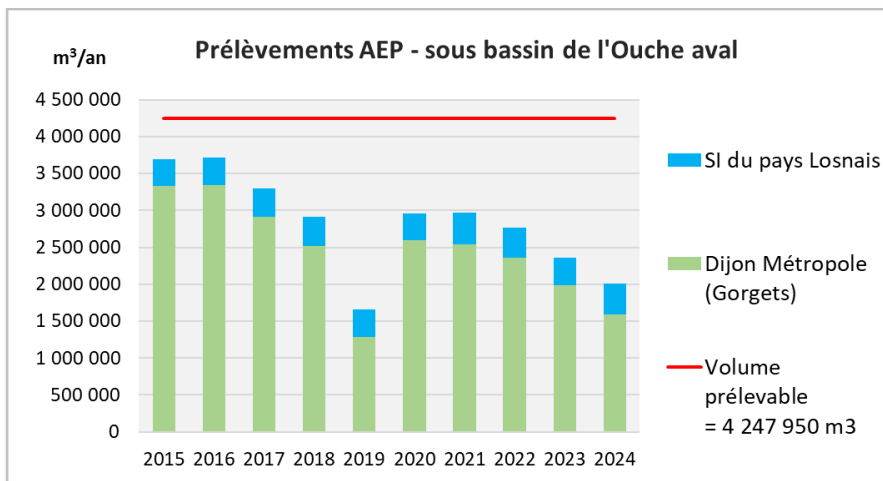


Les prélèvements du Syndicat de Thoisy-le-Désert aux sources de Jeute (Créancey) et du Cerisier (Bouhey) sont en nette augmentation par rapport à 2023. Cette augmentation est directement liée à la disponibilité de la ressource (pluviométrie 2024), permettant de limiter le recours aux importations de Chamboux



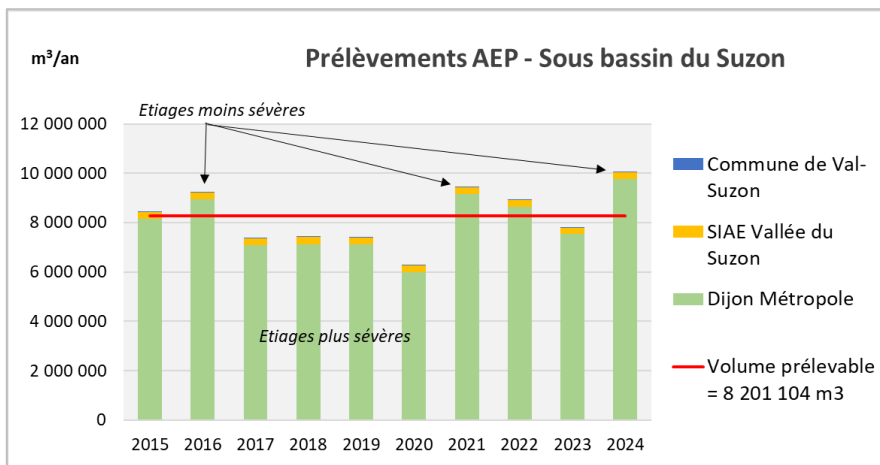
Sur l'Ouche de Pont d'Ouche à Dijon, toutes les collectivités sur ce sous-bassin respectent les volumes prélevables.

La baisse des prélèvements depuis 2021 est essentiellement due à une baisse des prélèvements de Dijon Métropole.



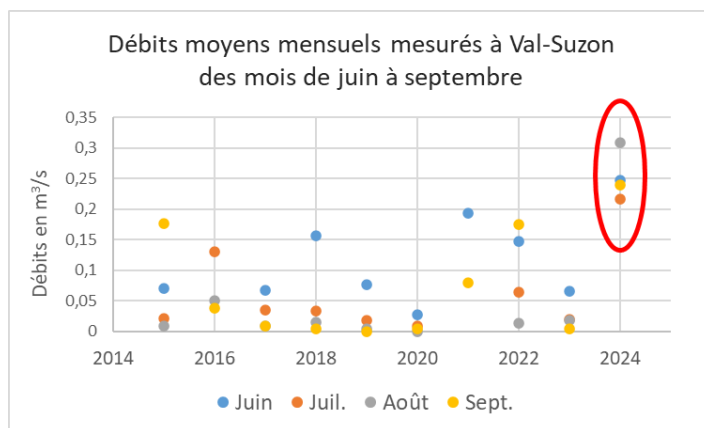
L'Ouche aval se singularise avec aucun dépassement des volumes prélevables depuis 2014, et pourtant des atteintes fréquentes des débits d'objectifs d'étiage (DOE) à la station de Trouhans.

La tendance à la baisse des prélèvements se poursuit en 2024 dont une partie peut être liée à l'augmentation des prélèvements sur le Suzon (tableau suivant).



Le Suzon est le sous-bassin présentant les dépassements les plus importants en volume, les prélèvements de Dijon Métropole varient en fonction de la situation hydrologique.

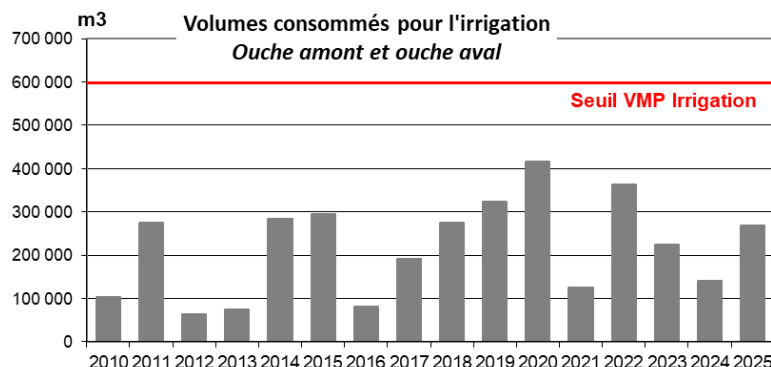
Le volume prélevable est dépassé en 2024 en raison des débits favorables, visibles sur le graphique suivant.



Les prélèvements pour l'irrigation

Les prélèvements pour l'irrigation font l'objet d'un avis de la CLE en début d'année sur la répartition annuelle. Les prélèvements effectifs sont connus en fin de campagne.

Depuis l'entrée en vigueur du SAGE, les volumes réellement utilisés sont, chaque année, nettement inférieurs aux volumes demandés (proches de 600 000 m³) soit en raison des arrêtés de restriction des prélèvements les années sèches, soit en raison d'une pluviométrie favorable.



Fin de l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur les bassins versants de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge

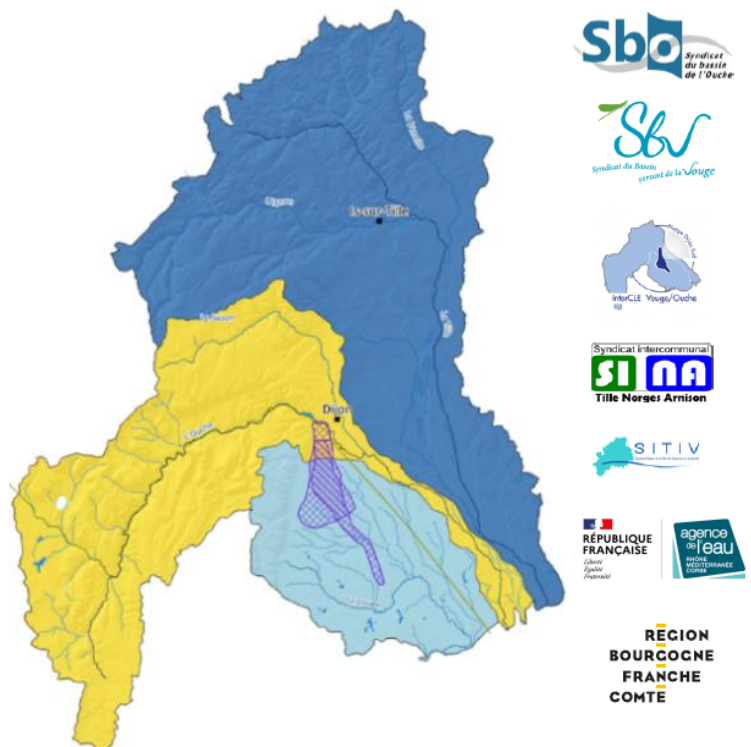
Pour intégrer au mieux les tendances attendues sur le long terme, les acteurs des bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche ont souhaité développer une approche prospective aboutissant à des plans d'actions déclinés selon les spécificités de chaque bassin versant.

Cette démarche était une opportunité de rassembler une grande diversité d'acteurs autour d'hypothèses (scénarios) plausibles, les mettant face à des choix stratégiques partagés pour la viabilité future de l'ensemble des usages sans préjudices pour la qualité de l'environnement et plus particulièrement pour les milieux aquatiques.

Pour rappel, le marché d'étude a été attribué en 2023 au groupement ANTEA-PASSAGE-GIE.

L'étude est conduite en 6 phases constituant la tranche ferme et une tranche optionnelle (phase 7) réunissant le COPIL aux dates suivantes :

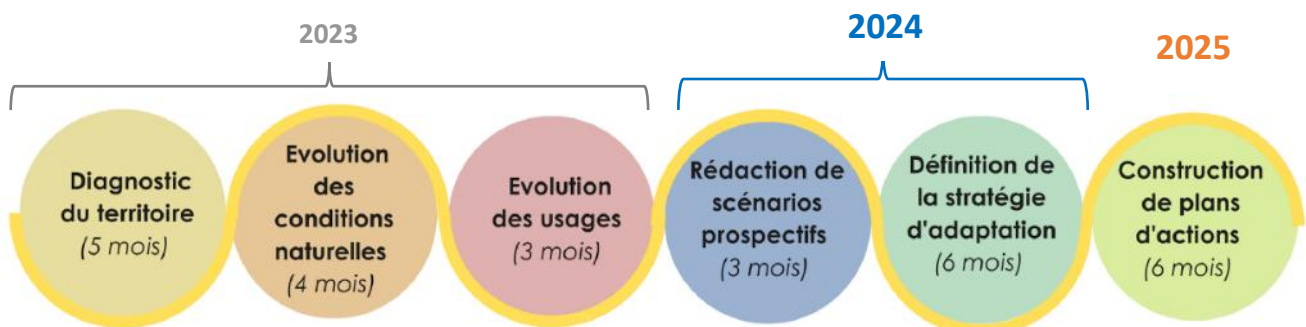
- Phase 1 – Cadrage – **16 mai 2023**
- Phase 2 – Diagnostic territorial – **16 octobre 2023**
- Phase 3 – Evolution des conditions naturelles - **16 octobre 2023**
- Phase 4 – Hypothèses d'évolution des usages – **14 décembre 2023**
- Phase 5 – Scénarios d'évolution du territoire – **26 mars 2024**
- Phase 6 – Stratégie d'adaptation 2050 – **2 juillet 2024** et **17 septembre 2024**
- Phase 7 – Déclinaison de plans d'actions par SAGE – tranche optionnelle – **1er juillet 2025**.



Coût de l'étude : 209 828 € TTC

Tranches ferme et optionnelle, portant sur la déclinaison de la stratégie en plans d'actions par SAGE/ZRE (y compris nappe de Dijon sud).

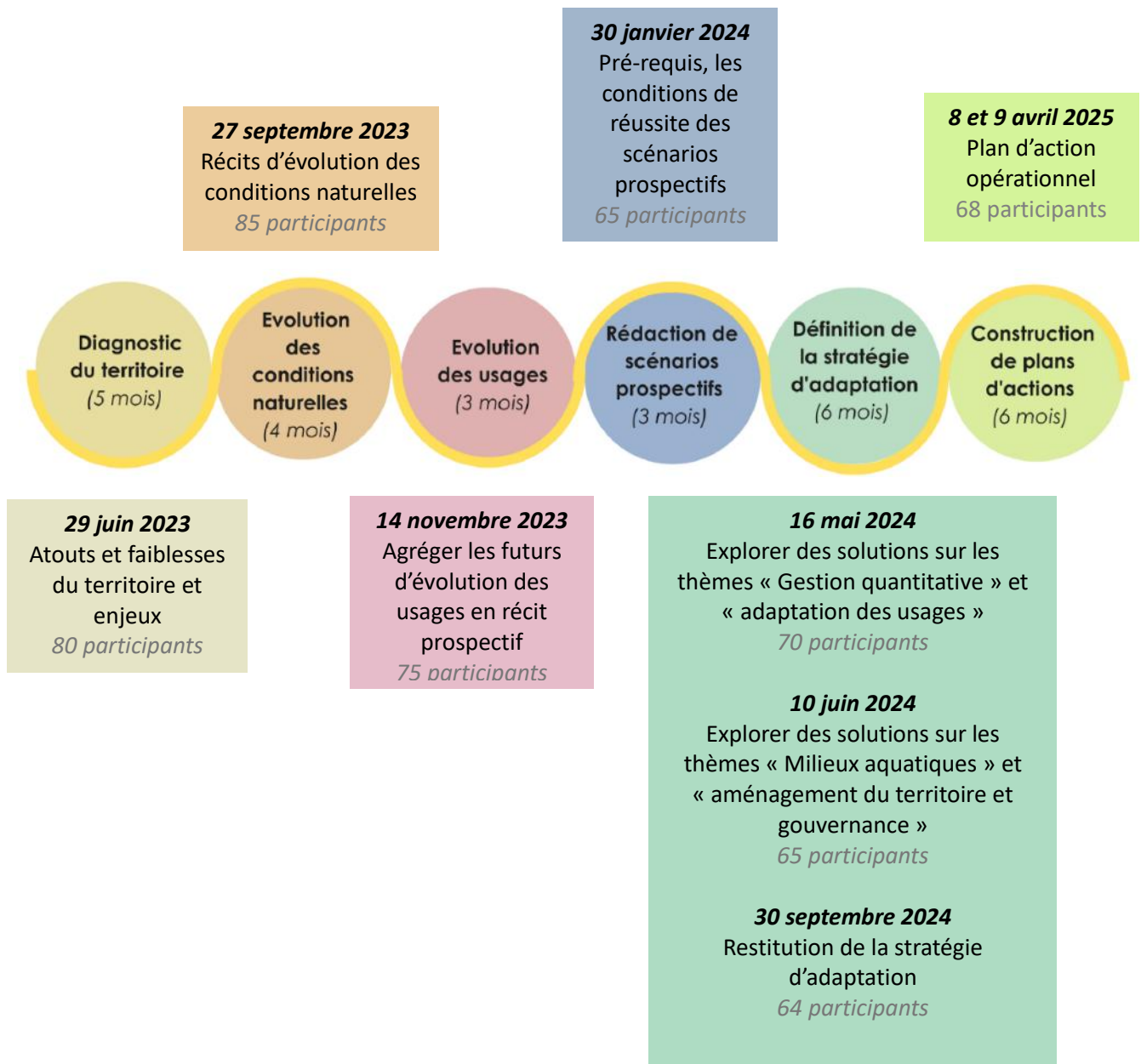
Subventionnés à 70% par l'Agence de l'eau RMC et à 10% par la Région BFC.



Derniers ateliers du groupe de contribution

Les temps forts de l'étude sont plus particulièrement les ateliers qui mobilisent le groupe de contribution.

Les ateliers de co-construction des Plans d'actions ont eu lieu les **8 et 9 avril 2025** à Dijon Métropole.



Adoption du Plan d'action 2025-2035

Les 4 plans d'action **Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud** ont été présentés le **7 juillet 2025**, lors d'une réunion commune des CLE de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche.

6 axes communs (27 actions) ont été définis :

- **Axe 1** : Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers.
- **Axe 2** : S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement
- **Axe 3** : Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux
- **Axe 4** : Contraindre les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau

- **Axe 5** : Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration et de préservation
- **Axe 6** : Accompagner l'activité agricole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique

Tous ces axes ont été jugés prioritaires par les 3 CLE.

Les PAO2025-2035 sont disponibles en téléchargement en cliquant sur ce lien :

<https://www.dropbox.com/sc/fo/kbjqndlbjmiar2sfg3k4s/AA8IDDeEvzWEA7H6wJfGJ10?rlkey=pqp3z924I9hsrc hp53nqf56dl&dl=0>

En séance du **22 octobre 2025**, la Commission Locale de l'Ouche a adopté, le plan d'action opérationnel du bassin de l'Ouche. Elle s'est ainsi engagée, par la voie du SAGE révisé, à intégrer les axes d'adaptation dans les dispositions ou règles nécessaires à leur prise en compte. Le plan d'action opérationnel (PAO) pour le bassin de l'Ouche est synthétisé dans le tableau suivant.

N° axe	Nom axe	N° piste d'adaptation	Nom piste d'adaptation	N°	Nom de l'action
1	Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité des politiques publiques et des préoccupations des usagers	1.1	Sensibilisation des élus et des citoyens	1	Elaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau
		1.1	Sensibilisation des élus et des citoyens	2	Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau
		1.2	Renforcer l'efficience de l'action publique dans le domaine de la gestion de l'eau	3	Faciliter l'identification des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées
				4	Organiser le suivi des PAO
		1.3	Intégrer les enjeux de l'eau dans toutes les politiques publiques	5	Renforcer la prise en compte des enjeux de l'eau et des impacts du changement climatique dans les différents documents / plans / programmes
2	S'adapter à la baisse de la ressource disponible en diminuant la pression de prélèvement	2.1	Mieux connaître les limites des ressources disponibles	6	Actualiser les Volumes Prélevables
		2.2	Diminuer les consommations et les prélèvements en eau potable	7	Mieux connaître les usages dépendant de l'alimentation en eau potable et sensibiliser les usagers
				8	Accompagner le déploiement de matériels et de dispositifs d'économies d'eau
				9	Généraliser les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et la gestion patrimoniale des réseaux
				10	Etudier la révision de la structuration du prix de l'eau
		2.3	Réutiliser l'eau (eau pluviale, eau usée)	11	Explorer le recours aux ressources en eaux alternatives
		2.4	Économiser l'eau destinée aux activités économiques	12	Encourager les industriels à réduire leurs consommations et prélèvements d'eau et généraliser les diagnostics d'économies d'eau

N° axe	Nom axe	N° piste d'adaptation	Nom piste d'adaptation	N°	Nom de l'action
3	Garantir le stockage de l'eau dans les nappes et dans les sols en favorisant l'infiltration des eaux	3.1	Favoriser l'infiltration des eaux et ralentir les écoulements	13	Démultiplier les opérations de restauration des éléments paysagers
		3.2	Tester la recharge maîtrisée des aquifères	14	Etudier la faisabilité de recharge maîtrisée des aquifères

N° Axe	Nom axe	N° piste d'adaptation	Nom piste d'adaptation	N°	Nom de l'action
4	Contraire les politiques d'aménagement du territoire à la prise en compte des enjeux de l'eau	4.1	Adapter les politiques de développement urbain aux ressources disponibles	15	Renforcer les collaborations entre les acteurs "eau" et "aménagement du territoire"
		4.2	Stopper l'étalement urbain	16	Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols
		4.3	Améliorer la gestion des eaux pluviales pour infiltrer au maximum les eaux	17	Identifier et hiérarchiser les espaces à désimperméabiliser et lancer des opérations
		4.4	Définir une politique concernant l'expansion et la remise en état des gravières	18	Encadrer dans le SAGE le développement des gravières et accompagner leur réaménagement
5	Améliorer la résilience des cours d'eau et milieux humides en accélérant et en adaptant les actions de restauration et de préservation	5.1	Restaurer les cours d'eau avec une ambition renouvelée	19	Renforcer la prise en compte des impacts du changement climatique dans les contrats de bassin
		5.2	Recréer des zones refuges de maintien de la biodiversité	20	Inventorier les zones refuges thermiques et planifier des travaux dans les contrats de milieu
		5.3	Sauvegarder et restaurer les zones humides	21	Elaborer des Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides
		5.4	Lever le verrou foncier qui limitent les interventions des syndicats	22	Elaborer une stratégie foncière
6	Accompagner l'activité agricole et sylvicole pour faire face aux impacts du changement climatique	6.1	Améliorer la perméabilité des sols et réduire les pollutions grâce à la généralisation des pratiques agroécologiques	23	Prendre en compte les enjeux "eau et climat" dans le conseil agricole
		6.2	Sécuriser l'alimentation en eau et en fourrage pour le bétail	24	Sécuriser l'abreuvement et favoriser l'autonomie fourragère des élevages
		6.3	Adapter les pratiques viticoles	25	Adapter les pratiques viticoles aux enjeux eau et climat
		6.4	Appuyer financièrement le changement des pratiques	26 27	Rémunérer les agriculteurs pour services rendus Intégrer les enjeux de l'eau dans les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les actions mobilisent différents acteurs, maîtrises d'ouvrage et partenaires. La coopération entre ces différents acteurs est ainsi un enjeu clé. Différents leviers d'intervention pourront être mobilisés pour leur mise en œuvre : contrats de bassin, SAGE, programmations EPCI et syndicat AEP...

Les moyens

L'adaptation au changement climatique nécessite de mobiliser des moyens humains sur différentes missions, qui ne pourront être mises en œuvre à moyens constants : animation et suivi du PAO, communication et sensibilisation, eau et aménagement-urbanisme, stratégie foncière, restauration des milieux aquatiques, préservation des eaux souterraines, eau et agriculture... La CLE de l'Ouche a ainsi sollicité le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), structure porteuse du SAGE de l'Ouche, pour qu'il mette en œuvre des moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du PAO, à commencer par des moyens **d'animation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pré-sentis**.

Le SBO a délibéré le **12 novembre 2025** l'adoption d'une convention entre le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO), le Syndicat du bassin de la Tille et Venelle (SITIV), le Syndicat du bassin de la Tille, la Norges et l'Arnison (SITNA) et le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV) afin d'assurer les missions liées à l'animation et à la coordination des démarches menées.

La convention prévoit :

- Que le SBO est la structure porteuse de l'animation des 4 PAO 2025-2035.
- Que le SBO mobilisera deux agents au grade d'ingénieur territorial ou technicien territorial, sur des contrats de projet de trois années. Ils seront chargés de :
 - Élaborer un plan de sensibilisation sur les différents enjeux de la gestion de l'eau.
 - Proposer des formations aux élus locaux sur les enjeux de l'eau.
 - Faciliter l'identification des différents acteurs de la gestion de l'eau et les actions menées.
 - Organiser le suivi des PAO : assurer la mise en œuvre opérationnelle des plans d'action (et des actions qui le composent), ainsi qu'un suivi-évaluation régulier afin de garantir une application effective et d'assurer la pérennité de la démarche engagée.
- Que le reste à charge du coût prévisionnel total, déduction faite des financements obtenus, sera calculé à partir de la clé de répartition suivante :
 - 80% de la surface du bassin,
 - 20% de la population des bassins, incluses dans le périmètre du bassin.
- Que les investissements nécessaires à l'exercice des missions (acquisition d'un véhicule de service, mobilier, serveur informatique, ordinateur, et autre matériel...), seront ventilés entre les partenaires selon cette même clé de répartition.

Les autres syndicats ont également adopté cette convention en fin d'année 2025.

Zones de sauvegarde

La loi Climat et Résilience de 2021, dans son article 19bis, renforce la protection des ressources stratégiques en eau souterraine.

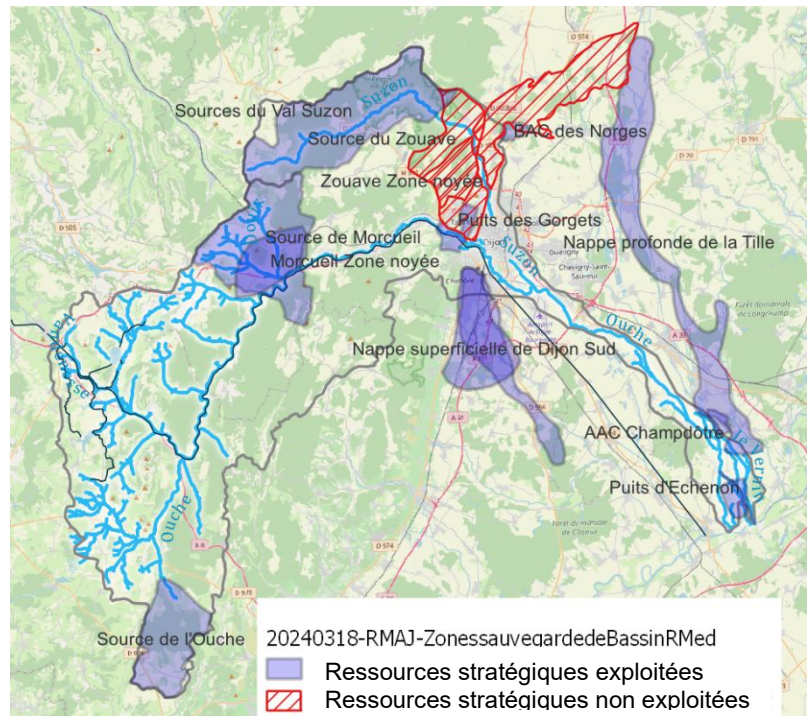
Il est demandé d'identifier les zones de sauvegarde concernées, et de prévoir, dans les modalités de concertation habituelle des SDAGE et des SAGE, les mesures pertinentes pour les préserver.

Le SDAGE demande aux services de l'Etat, au plus tard pour fin 2027, **d'identifier et de caractériser les masses d'eau souterraines dont la ressource est stratégique pour l'alimentation en eau potable future et de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde**. Le SDAGE demande ensuite aux collectivités concernées de définir, en concertation avec les acteurs concernés, les **modalités de préservation** de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'AEP et d'engager les actions de protection ou de restauration nécessaires.

Pour répondre à ces attentes, l'Agence de l'Eau a sollicité le SBO pour **définir les besoins en étude** pour la délimitation des périmètres des zones de sauvegarde et la définition des mesures opérationnelles visant à préserver la qualité des ressources stratégiques.

Etat des lieux : Afin de cibler au mieux les futures études à conduire et compte tenu de la situation d'exploitation des ressources stratégiques concernées (à l'exception de la source du Zouave), une synthèse des connaissances actuelles a été produite. Bien que les zones de sauvegarde ne soient pas formellement délimitées, cette synthèse montre que les gestionnaires disposent des outils nécessaires pour finaliser la démarche et que certaines mesures sont déjà mises en œuvre comme l'animation de plans d'actions pour l'agriculture.

Cahier des charges type : Un projet de cahier des charges pouvant être proposé au(x) maître(s) d'ouvrage potentiel(s) a été élaboré à partir d'un modèle type issu du guide technique du SDAGE, et adapté aux données disponibles.



Plan de communication du SAGE

Les besoins en amélioration de la communication autour du SAGE ont été relevés lors de l'étude d'évaluation.

Formations

Après une année de préparation en 2024, trois des sessions de formation des élus se sont tenues en 2025. Cette première série de formations a eu pour objectif la présentation du SAGE en termes d'outils de planification de la gestion de l'eau, mais également de mobilisation des élus dans sa construction et son application.

Les 3 sessions ont été réalisées en collectivités :

- **22 mai 2025** : Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS), Asnières-les-Dijon
- **7 octobre 2025** : CC Pouilly-Bligny, en mairie de Sainte-Sabine
- **11 décembre 2025** : CC Ouche-etMontagne, salle polyvalente de Pont-de-Pany

Ces interventions ont reçu un très bon accueil. Elles seront à reconduire et à développer vers d'autres collectivités après les échéances électorales 2026.

Une intervention ciblée vers les nouveaux membres de la CLE sera à programmer afin de les préparer à la future révision du SAGE en 2027.

Un SAGE...Qu'est-ce que c'est ?
Une déclinaison des politiques de l'eau

Directive Cadre Européenne sur l'Eau (niveau international) → Code de l'Environnement (niveau national) → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (bassin Rhône-Méditerranée) → Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (bassin versant de l'Ouche)

Un SAGE...pour quoi faire ?
Appréhender et gérer les grandes problématiques et enjeux à l'échelle du bassin de l'Ouche

- **Réseau hydrographique** (dysfonctionnements locaux, libre écoulement des eaux...)
- **Qualité des eaux** (pollution ponctuelles, diffuses, phytosanitaires, rejets urbains...)
- **Qualité des écosystèmes** (eutrophisation, milieux homogènes, continuité, zones humides...)

• **Inondations** (ruissellement pluvial, dégâts aux cultures, habitations, équipements...)

• **Etiages** (débits réservés, abaissement des nappes, interdictions de pompage, changement climatique...)

• **Ressource** (situations de crise, restrictions, volumes prélevables...)

Le SAGE, comment ça marche ?
Les documents constitutifs du SAGE – le PAGD
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable = Recueil des dispositions prises par enjeux

Code couleur	Enjeu SAGE	Thématique Contrat de bassin
Vert	Enjeu 1 : Retour durable à l'équilibre quantitatif	Déséquilibre quantitatif en période d'étiage
Orange	Enjeu 2 : Gestion des inondations dans le respect du fonctionnement des milieux	Gestion quantitative en période de hautes eaux
Bleu	Enjeu 3 : Attente du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines	Qualité des eaux
Jaune	Enjeu 4 : Attente du bon état écologique des milieux	Qualité des milieux
Rouge	Enjeu 5 : "Organiser l'aménagement du territoire autour de la ressource en eau"	Communication

Article L212-5-2 du Code de l'Environnement :
Les décisions applicables dans le périmètre défini par le schéma prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau dans les conditions et les délais qu'il précise.

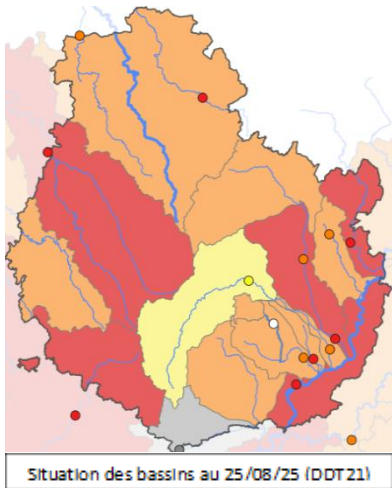
Points de situation hydrologique du bassin

Les points de situation sont diffusés à l'ensemble des membres de la CLE de l'Ouche et à l'ensemble des délégués du syndicat du bassin de l'Ouche. Ils sont réalisés en régie à partir des bases de données centralisées et des différentes ressources disponibles telles que :

- les niveaux piézométriques via le site ADES (<https://ades.eaufrance.fr/>),
- les débits des cours d'eau (<https://www.hydro.eaufrance.fr/>) + station SBO d'Oucherotte,
- le taux d'humidité des sols (<https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/>),
- l'état des nappes d'eau souterraines (<https://www.brgm.fr/fr/actualite/communiqu-e-presse/>),
- les précipitations sur l'amont du bassin (données VNF),
- l'évolution des remplissages ou vidanges des barrages réservoirs du canal de Bourgogne.

L'objectif vise notamment à contextualiser la situation du bassin de l'Ouche par rapport à la situation présentée par les services de l'Etat à l'échelle régionale ou départementale. En effet, le bassin de l'Ouche, de par la diversité hydrogéologique de son bassin, à laquelle s'ajoute la particularité de l'influence du canal de Bourgogne, se démarque fréquemment des bassins voisins, notamment en période d'étiage.

Sur l'année 2025, 5 points de situation ont été diffusés, les tendances en quelques mots :



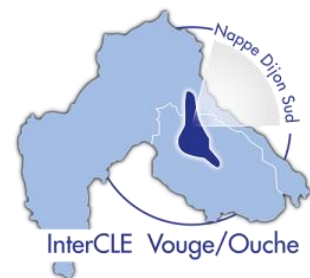
- 29 avril : pas de conséquences importantes du déficit pluviométrique en mars-avril ;
- 02 juin : baisse des débits en rivière et des niveaux des nappes ;
- 30 juin : poursuite de la baisse des débits en rivière, niveaux piézométriques sous les moyennes sauf dans la plaine dijonnaise, humidité des sols autour de la normale, sauf sur le Suzon.
- 15 juillet : alerte sur l'Ouche amont, alerte renforcée sur l'Ouche aval, niveaux piézométriques au-dessus des moyennes minimums, assèchement progressif des sols ;
- 19 août : poursuite des tendances baissières des débits et niveaux piézométriques ainsi que l'assèchement des sols.

Remontée progressive de tous les paramètres à partir du 1^{er} septembre.

Pour plus de détail, se reporter aux documents d'information sur le site <https://ouche.fr/louche/la-riviere/suivi-de-la-situation-hydrologique/>.

Travaux de l'InterCLE Ouche-Vouge

L'InterCLE, intervenant spécifiquement sur la nappe de Dijon sud, a été mise en place à la demande du Comité de Bassin lors de la mise en œuvre du SAGE de l'Ouche compte tenu de la position intermédiaire de cette ressource stratégique entre les bassins de l'Ouche et de la Vouge.



L'InterCLE rassemble des représentants des CLE de l'Ouche et de la Vouge et son activité est suivie par les structures porteuses des SAGE qui contribuent, avec la communauté de communes Nuits-Saint-Goerges-Gevrey-Chambertin et Dijon métropole, via une convention, au budget de fonctionnement de cette instance.

Projet d'élargissement de l'interCLE Ouche-Vouge

Le projet, porté par le syndicat du bassin de la Vouge, vise à élargir le territoire de compétence de l'interCLE aux eaux souterraines des trois bassins Ouche – Tille - Vouge. L'objectif est de mutualiser les travaux portant sur les masses d'eau souterraines entre les bassins versant de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge.

L'étude est prévue en 3 phases :

- Phase 1 - Modalités de fonctionnement d'une InterCLE élargie au regard de son périmètre d'intervention envisagé.
- Phase 2 - Conditions de mise en œuvre de l'InterCLE élargie
- Phase 3 - Actions à conduire par l'InterCLE élargie

En 2025, les phases 1 et 2 ont été validées en réunion extraordinaire des 3 CLE le **9 décembre 2025**.

La tranche optionnelle phase 3 a ainsi été levée. Elle porte sur :

- Identification des masses d'eau prioritaires et des enjeux ;

- Définition des actions à mettre en œuvre pour préserver chaque ressource phréatique identifiée.

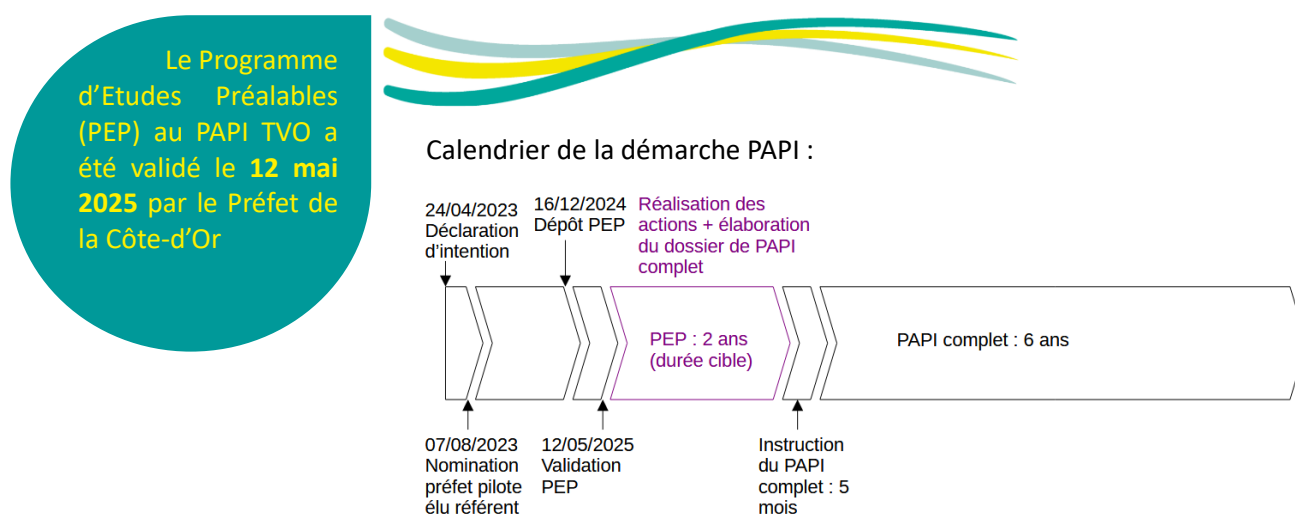
Etude d'amélioration des connaissances de la nappe de Dijon sud :

L'InterCLE a souhaité faire un bilan des connaissances afin de déterminer les manques éventuels ou les mises à jour nécessaires. Ce besoin est apparu lors de l'établissement de la carte piézométrique ayant mis en évidence une crête piézométrique séparant le bassin de l'Ouche du bassin de la Vouge alors que la connexion était considérée bien établie.

D'autres questions sont apparues comme la corrélation entre la nappe et la Cent Fonts, les effets du changement climatique, les sources de certaines pollutions, les limites de la nappe profonde etc...

Avancement du PAPI Tille - Vouge – Ouche

Les SBO est associé à la démarche du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** porté par la **Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône** et participe à son Programme d'Etudes Préalables (PEP) à travers la réalisation de l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement de l'Ouche aval (associant les réalités morphologiques et hydrauliques).



En 2025, le Programme d'Etudes Préalables Tille – Vouge - Ouche est entré dans sa période de mise en œuvre avec le lancement des études inscrites par les différents maîtres d'ouvrages.

Le PEP comporte les 6 axes suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Gestion des écoulements (dans lequel s'inscrivent les actions GEMA des Syndicats de rivière portant sur les zones humides ou les espaces de bon fonctionnement en lien avec la rétention des eaux)
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le rapport financier

Compte administratif - Année 2025

Dépenses de fonctionnement 2025			
Chapitre	Intitulé	BP 2025	CA 2025
Opérations réelles			
Chap 011	Charges à caractère général	348 150,00	119 289,08
Chap 012	Charges de personnel	287 730,00	278 714,29
Chap 065	Autres charges de gestion courante	56 100,00	49 546,82
Chap 066	Charges financières	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		691 980,00	447 550,19
Opérations d'ordre			
Chap 042	Op. de transfert entre sections	38 870,31	38 544,48
Chap 023	Virement à la section d'investissement	122 000,00	
Total des dépenses d'ordre		160 870,31	38 544,48
Total Dépenses de fonctionnement 2025		852 850,31	486 094,67

Recettes de fonctionnement 2025			
Chapitre	Intitulé	BP 2025	CA 2025
Opérations réelles			
Chap 013	Atténuation de charges	0,00	503,94
Chap 074	Dotations et participations	706 247,28	573 009,20
Chap 075	Autres produits de gestion courante	0,00	2,12
Total des recettes réelles		706 247,28	573 515,26
Opérations d'ordre			
042	Op. de transfert entre sections	4 945,72	4 945,72
Total des recettes d'ordre		4 945,72	4 945,72
Excédent de fonctionnement reporté N-1		141 657,31	
Total Recettes de fonctionnement 2025		852 850,31	578 460,98

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025

+ 92 366.31 € en section de fonctionnement

- 105 633.32 € en section d'investissement

Dépenses d'investissement 2025				
Chapitre	Intitulé	BP + RAR 2024	CA 2025	Restes à réaliser 2025
Opérations réelles				
Chap 016	Emprunts et dettes	0,00	0,00	
Chap 021	Immobilisations corporelles	7 500,00	0,00	
Chap 045	Opé pour compte de tiers	813 076,00	345 410,56	270 300,00
Total des dépenses réelles		820 573,00	345 410,56	270 300,00
Opérations d'ordre				
Chap 040	Op. de transfert entre sections	4 945,72	4 945,72	
Total des dépenses d'ordre		4 945,72	4 945,72	
Déficit d'investissement				
Total Dépenses d'investissement 2025		825 521,72	350 356,28	270 300,00

Recettes d'investissement 2025				
Chapitre	Intitulé	BP + RAR 2024	CA 2025	Restes à réaliser 2025
Opérations réelles				
Chap 010	Dotations, fonds divers	52 802,03	0,00	50 000,00
Chap 45	Opé pour compte de tiers	566 274,70	206 178,48	159 898,00
Total des recettes réelles		619 076,73	206 178,48	209 898,00
Opérations d'ordre				
Chap 040	Op. de transf. entre sections	38 870,31	38 544,48	
Total des recettes d'ordre		38 870,31	38 544,48	
Virement de la section de fonctionnement		122 000,00		
R001 Solde d'exécution reporté		45 574,68		
Total Recettes d'investissement 2025		825 521,72	244 722,96	209 898,00

Conclusion

L'année 2025 s'est conclue par la validation du nouveau contrat de bassin 2026-2029 par la CLE de l'Ouche puis par le Conseil Syndical du SBO.

Concernant les travaux, les pluies de septembre/octobre ont empêché l'achèvement des travaux de restauration morphologique de l'Ouche aval à Neuilly ainsi que les derniers équipements sur le ruisseau des Fâches à Auxant.

L'entretien pluriannuel de la ripisylve a s'est bien déroulé avec une majeure partie d'intervention sur le ruisseau de Commarin en aval du village en Novembre 2025. Une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général a été élaborée, elle est calée sur la période du Contrat de Bassin (4 ans), ce qui permettra de revenir plus régulièrement sur les tronçons. Cette nouvelle DIG intègre également les petits travaux de restauration comme la diversification (épis et petites banquettes minérales) et la mise en défens afin d'éviter l'instruction d'une nouvelle DIG à chaque projet.

L'année 2025 a été riche en nouvelles études avec la consultation pour l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement de l'Ouche aval, le démarrage de l'étude de révision des volumes prélevables préalable à la révision du SAGE, et la préparation de l'étude hydrologique pour l'évaluation des impacts du canal sur les débits d'étiage de l'Ouche dans le cadre de la future mise en chômage du canal de Bourgogne.

Concernant l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau, le plan d'action opérationnel 2025-2035 a été validé par la CLE et le SBO qui s'est proposé « structure porteuse » pour assurer sa mise en œuvre dans le cadre d'une convention technique et de financement avec les autres syndicats.



*Méandre créé sur le
Chamban à Bligny sur
Ouche en 2022.
Niveau d'eau moyen
19 mars 2025*